
BULLETIN PROVINCIAL

de la Province de Namur

SOMMAIRE

N° 77.- BUDGET PROVINCIAL :

Quatrième tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2005
(Résolution CP du 30.09.2005)

Pages 869 à 943

N° 78.- GESTION FINANCIERE DES COMMUNES : arrêtés de la Députation permanente (approbations non approbations, réformations) Novembre 2005

Page 944 à 948

N° 79.- HOPITAUX :

Centre Hospitalier Régional de Namur - Plan de gestion 2004 - 2008
Participation de l'Associé provincial à la recapitalisation pour un montant de 2.800.000 €
(Résolution CP du 21.10.2005)

Pages 948 et 949

N° 80.- INSTITUTIONS PROVINCIALES :

Organigramme général des institutions provinciales - Modification
(Résolution CP du 18.11.2005)

Page 950

N° 81.- PERSONNEL COMMUNAL : arrêté de la Députation permanente (approbation) Novembre 2005

Page 951

N° 82.- POLICE DES COMMUNES :

Ordonnances de Police des Bourgmestres et Délibérations des Conseils communaux.

Pages 951 à 957

N° 83.- PRIMES PROVINCIALES :

Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
(Résolution CP du 21.10.2005)

Pages 958 à 961

N° 84.- RECEVEUR SPECIAL :

Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs - Service du Patrimoine culturel
Désignation d'un receveur spécial à partir du 1.01.2006
(Résolution CP du 18.11.2005)

Pages 962 et 963

N° 85.- SERVICES REGIONAUX D'INCENDIE :

- COUVIN: Délibération du Conseil communal du 30.05.2005 procédant à la modification du cadre statutaire.

(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 22.06.2005)

Délibération du Conseil communal du 30.05.2005 procédant à la désignation d'un stagiaire Sous-lieutenant volontaire.

(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 30.06.2005)

- FOSSES-LA-VILLE : Délibération du Conseil communal du 25.04.2005 procédant à la modification du règlement organique.

(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 2.06.2005)

- **SAMBREVILLE** : Délibération du Conseil communal du 21.03.2005 procédant à la modification du règlement organique.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 8.04.2005)
- Délibération du Conseil communal du 23.05.2005 procédant à la désignation d'un Sous-lieutenant médecin volontaire.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 3.06.2005)
- Délibération du Conseil communal du 23.05.2005 procédant à la modification du règlement organique.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 17.06.2005)

Page 963 à 974

N° 77.- BUDGET PROVINCIAL :

Quatrième tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2005
(Résolution CP du 30.09.2005)

Soient insérés au Bulletin provincial de la Province de Namur, en vertu de l'article L2231-9 de l'arrêté du 22.04.2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, le troisième tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2005, voté par le Conseil Provincial le 30 septembre 2005 ainsi que l'arrêté du 16 novembre 2005 par lequel le Ministre de la Région Wallonne chargé notamment des Pouvoirs locaux l'approuve.

Le Greffier Provincial
D. GOBLET

REGION WALLONNE

DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX

DIVISION DES PROVINCES ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

DPEP/DAP/9/472.2-4.2005/05.L.190/AM-PNMB44722405/GR

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Vu la résolution du 30 septembre 2005, reçue au Gouvernement wallon le 17 octobre 2005, par laquelle le Conseil provincial de NAMUR arrête la quatrième modification budgétaire pour l'exercice 2005;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation annexé audit arrêté, notamment la troisième partie, livre premier : la tutelle, les articles L3131-1, §2, 1°, §4 et L3132, §§ 2 à 4;

Considérant qu'après la quatrième modification budgétaire, le budget de l'exercice 2005 de la Province de NAMUR clôture globalement sur un boni au service ordinaire et sur un boni au service extraordinaire; que ces résultats respectent les obligations édictées par les arrêtés royaux n° 110 et 145 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes et aux agglomérations et fédérations de communes, que, pour le surplus, ledit budget modifié est conforme à la légalité et à l'intérêt général et peut donc être admis tel que présenté,

ARRETE :

Article 1er : La résolution du 30 septembre 2005 par laquelle le Conseil provincial de NAMUR arrête la 4ème modification budgétaire pour l'exercice 2005, est approuvée.

Article 2 : Mention du présent arrêté sera faite en marge de la résolution concernée.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié au Président du Conseil provincial de NAMUR.

Namur, le

16 NOV. 2005


Philippe COURARD.

PROVINCE DE NAMUR



BUDGET 2005

4 EME TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGETAIRES

15 septembre 2005

FONCT.	GP.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
S&Fonc	ECC.							
000		Recettes et dépenses non ventilables						
002		Recettes et dépenses Générales						
	61	Recettes - Transferts						
		000002/74219/000	RECUPERATION D'AVANCES FAITES POUR CREDITS DE PONT	25.000	75.000		100.000	✓
	62	Recettes - Dette						
		000002/75101/000	INTERETS SUR PLACEMENTS A COURT TERME	110.000	60.000		170.000	✓
		TOTAL FONCTION 000 002		135.000	135.000		270.000	
040		Impôts et taxes						
003		Fonds-Taxes						
	61	Recettes - Transferts						
		040003/70112/000	TAXE SUR LES EMBALLAGES PLASTIQUES DES MAGAZINES	225.000		225.000		✓
104		Services administratifs centraux						
002		Recettes et Dépenses Générales						
	61	Recettes - Transferts						
		104002/74213/000	INTERVENTION DES AGENTS PROVINCIAUX DANS LES CHEQUES REPAS (TOUS SERVICES)	290.540		17.540	273.000	✓
104		Services administratifs centraux						
006		Personnel Provincial						
	61	Recettes - Transferts						
		104006/74212/000	COTISATIONS PENSION DES AGENTS EN FAUSE CARRIERE	7.768		456	7.312	✓
		104006/74217/000	RECUPERATION AUPRES DE L'O.N.P.T.S. DES RESERVES	24.789	423.081		447.870	✓

Fonct.	GFP.	Artic	RECHTS ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Diminution	Budget après MB	Justification
SEFonc	Eco.						
			MATHEMATIQUES DES PENSIONS (LOI DU 05/08/1968)				
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT	32.557	456	423.081	455.182
104			Services administratifs centraux				
059			Pers. à Dispo. Etat - Cté - Region				
	61		Recettes - Transferts				
		104059/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR LES AGENTS MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DE LA COMMUNAUTE	8.110	1.259		6.851 ✓
121			Services fiscaux et financiers				
085			Services Financiers et Comptables				
	61		Recettes - Transferts				
		121085/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR LES AGENTS DES SERVICES DU RECEVEUR PROVINCIAL	13.852	2.752		11.100 ✓
124			Patrimoine privé				
012			Patrimoine				
	60		Recettes - Prestations				
		124012/70271/001	LOCATION DES PROPRIETES BATIES AU SECTEUR PUBLIC	29.580	29.580		✓
124			Patrimoine privé				
088			Campus Provincial				
	61		Recettes - Transferts				
		124088/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR DU PERSONNEL DU CAMPUS PROVINCIAL	5.286	4.233		9.519 ✓
131			Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel				

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
066		Mess Provincial						
	61		Recettes - Transferts					
		131066/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DU MESS PROVINCIAL	7.814		981	6.833	✓
134		Imprimerie						
008		Imprimerie						
	61		Recettes - Transferts					
		134008/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DE L'IMPRIMERIE	9.085	4.545		13.630	✓
136		Parc automobile						
005		Autorités Provinciales						
	61		Recettes - Transferts					
		136005/74203/000	RECUPERATION POUR UTILIS. A DES FINS PERSONNELLES DE VEHICULES PROVINCIAUX PAR LES AUTORITES PROVINCIALES		3.000		3.000	U
137		Service des bâtiments						
013		Service Technique du Patrimoine Immobilier						
	61		Recettes - Transferts					
		137013/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DU S.T. DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER	27.213	4.728		31.941	✓
420		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)						
016		Service Technique Provincial						
	61		Recettes - Transferts					
		420016/74210/001	EXECUTION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION	154.700		28.538	126.162	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. ECO.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification	
		420016/74210/002	DES BUREAUX D'ETUDES DU STP A INASEP RECUPERATION PAR LE STP VOIRIE DU COUT DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION	60.015	1.881		61.896	✓	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		214.715	1.881	28.538	188.058		
610		Recherche scientifique pour le développement agricole							
024		Office Provincial Agricole							
	61	Recettes - Transferts							
		610024/74025/000	INTERVENTION ANIHP POUR DU PERSONNEL DE L'O.P.A.	13.497		6.045	7.452	✓	
		610024/74210/000	REMBOURSEMENT PAR L'ASBL'OPA QUALITE" DU COUT DU PERSONNEL MIS A SA DISPOSITION	71.747		50.540	21.207	✓	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		85.244		56.585	28.659		
706		Centre psychotechnique d'orientation professionnelle							
027		Office d' Orientation et Guidance							
	61	Recettes - Transferts							
		706027/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	1.500.000		100.000	1.400.000	✓	
		706027/74080/003	SUBVENTIONS POUR PROJET SPECIFIQUE DE L'I.O.G. (CLINIQUE DE L'EXIL)	115.447	2.159		117.606	✓	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		1.615.447	2.159	100.000	1.517.606		
732		Enseignement agricole et horticole							
028		Ecole d'Agriculture de Saint Quantin							
	61	Recettes - Transferts							
		732028/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS DE L'ECOLE D'AGRICULTURE PAYEES PAR	3.900.000		150.000	3.750.000	✓	

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		732028/74025/000	LA COMMUNAUTE FRANCAISE INTERVENTION AMIPH POUR DU PERSONNEL DE L'ECOLE D'AGRICULTURE	6.177	4.250		10.427	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT		3.906.177	4.250	150.000	3.760.427	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
099		Institut Provincial de Formation Sociale						
	61	Recettes - Transferts						
		733099/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENT POUR L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE PAYE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1.563.000		38.000	1.525.000	✓
		733099/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR DU PERSONNEL DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	6.126	3.646		9.772	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT		1.569.126	3.646	38.000	1.534.772	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière						
	61	Recettes - Transferts						
		735030/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS POUR L'I.P.H.N. PAYES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1.455.000	75.000		1.530.000	✓
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
034		Institut d'Enseignement Secondaire De Seilles						
	61	Recettes - Transferts						
		735034/74000/000	SUBVENTIONS TRAITEMENTS POUR L'I.P.E.S. SEILLES PAYES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	3.640.000		120.000	3.520.000	✓
760		Complexes provinciaux de délaissement						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Ssfonc	GIP. ECO.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
039		Chevetogne						
	60		Recettes - Prestations					
		760039/70200/000	RECETTES D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	1.605.957	35.000		1.640.957	✓
	61		Recettes - Transferts					
		760039/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	2.302		1.222	1.080	✓
		760039/74203/000	RECUP POUR UTILIS. A DES FINS PERSONNELLES D'UN VEHICULE PROVINCIAL PAR LE DIRECT. DU DOMAINE PROV. DE CHEVETOGNE		1		1	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT		2.302	1	1.222	1.081	
		TOTAL FONCTION 760 039		1.608.259	35.001	1.222	1.642.038	
762		Culture et loisirs						
075		Asbl 'Mon Jouet pour un ami'						
	61		Recettes - Transferts					
		762075/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "MON JOUET POUR UN AMI"	4.262		1.981	2.281	✓
801		Action sociale						
045		Service Action Sociale						
	60		Recettes - Prestations					
		801045/70200/000	RECETTES DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	591.325	2.475		593.800	✓
835		Enfance et jeunesse						
062		Centre de Coordination de la Petite Enfance						

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	61		Recettes - Transferts					
		835062/74025/000	INTERVENTION DE L'AWIPH POUR LES AGENTS DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	7.718		1.368	6.350	✓
870			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
049			Institut d'Hygiène Sociale					
	61		Recettes - Transferts					
		870049/74210/000	REMBOURSEMENT, PAR LES AUTORITES, DES REMUNERATIONS D'AGENTS DE L'I.P.H.S. MIS A LEUR DISPOSITION	16.948		16.948		✓
870			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
051			Adm. Act. Sociale-Santé-Logement					
	61		Recettes - Transferts					
		870051/74025/000	INTERVENTION AWIPH DE L'ADMINISTRATION ACTION SOCIALE	4.973	9.747		14.720	✓
870			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
083			Actions et Coordination Sida et Assuétudes					
	61		Recettes - Transferts					
		870083/74025/000	INTERVENTIONS AWIPH POUR DU PERSONNEL DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	10.625	3.716		14.341	✓
872			Etablissements de soins					
052			C.H.R. & Ex C.H.P.					
	61		Recettes - Transferts					
		872052/73532/000	REPRISE POUR UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE DEFICIT DU C.H.R.	203.635		203.635		✓

Fonct. SSFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		872052/73539/000	REPRISE POUR NON UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR LE DEFICIT DES HOPITAUX		203.635		203.635	✓
		872052/74220/000	REMBOURSEMENT PAR LE CHR DU COUT DU PERSONNEL PROVINCIAL MIS A SA DISPOSITION (A L'EXCLUSION DES COTISATIONS PENSION)	1.910.000		57.000	1.853.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT		2.113.635	203.635	260.635	2.056.635	
879		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores						
094		Haute-Meuse, Lesse, Mollignée et Affluents						
	61	Recettes - Transferts						
		879094/74210/000	RECUP. DES TRAIT. DU PERS. MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "CONTRATS DE RIVIERE Hte-MEUSE, LESSE, MOLLIGNEE & AFFLUENTS"	32.098	8.827		40.925	✓
922		Habitations sociales et politique foncière du logement						
055		Logement						
	61	Recettes - Transferts						
		922055/74209/000	INTERVENTION DES FAMILLES DANS LES FRAIS D'ACTES ET DE GESTION DES PRETS	4.000	4.000		8.000	✓
		922055/74209/002	REMB. PAR LES PARTICULIERS DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DU FONDS DE GARANTIE	7.000	16.000		23.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT		11.000	20.000		31.000	
	62	Recettes - Dette						
		922055/41350/000	REMBOURSEMENT DES PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES PAR LES PARTICULIERS (AMORTISSEMENTS)	2.180.425		100.000	2.080.425	✓
		922055/75101/000	INTERETS SUR PLACEMENT A COURT TERME DU COMPTE FINANCIER DES PRETS COMPLEMENTAIRES POUR HABITATIONS SOCIALES	15.000	60.000		75.000	✓
		922055/75101/001	INTERETS SUR PLACEMENTS A COURT TERME DU COMPTE FINANCIER DES PRETS HABITATIONS POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL		12.000		12.000	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		922055/75101/002	INTERETS SUR PLACEMENT A COURT TERME DU COMPTE FINANCIER	15.000		15.000		✓
			DES PRETS COMPLEMENTAIRES POUR HABITATIONS MOYENNES					
		922055/75140/000	REMBOURSEMENT, PAR LES PARTICULIERS, DES PRETS LOGEMENT	1.642.627		80.068	1.562.559	✓
			COMPLEMENTAIRES (INTERETS)					
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE	3.853.052	72.000	195.068	3.729.984	
			TOTAL FONCTION 922 055	3.864.052	92.000	195.068	3.760.984	
TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	21.523.641	1.016.924	1.247.913	21.292.652	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct.	Gp.	Article	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SFonc	Eco.							
TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	21.523.641	1.016.924	1.247.913	21.292.652	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
000			Recettes et dépenses non ventilables					
002			Recettes et dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts					
		000002/64200/000-2004	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE	1	69.400		69.401	✓
			ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)					
870			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
051			Adm. Act. Sociale-Santé-Logement					
	72		Dépenses - Transferts					
		870051/64000/001-2004	SUBSIDE EN MATIERE D'EGALITE DES CHANCES		1.975		1.975	✓
922			Habitations sociales et politique foncière du logement					
055			Logement					
	72		Dépenses - Transferts					
		922055/64209/000-2004	RESTITUTION AU FDS DE GARANTIE DES REMBOURSEMENTS DES PRETS		30.205		30.205	✓
			LOGEMENT AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DUDIT FONDS					
TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	1	101.580		101.581	

Fonct.	Grp.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	Eco.							
000			Recettes et dépenses non ventilables					
002			Recettes et Dépenses Générales					
71			Dépenses - Fonctionnement					
		000002/09002/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	263.825	25.429		289.254	✓
		000002/61309/000	DEPENSES IMPREVUES ET ACCIDENTELLES	50.000	10.661		60.661	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC	313.825	36.090		349.915	
72			Dépenses - Transferts					
		000002/63535/000	CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR ALLIEGER L'IMPACT DES CHARGES ADDITIONNELLES		5.000.000		5.000.000	✓
		000002/64265/000	OCTROI D'AVANCES RECUPERABLES POUR CREDITS DE PONT	25.000	75.000		100.000	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTREF	25.000	5.075.000		5.100.000	
7x			Dépenses - Dette					
		000002/65340/000	REGUL. PRELEVEMENTS "DEXIA" POUR COMMISSION DE RESERVATION DES EMPRUNTS ET INTERETS DEBITEURS SUR OUVERTURES DE CREDIT	10.000	17.000		27.000	✓
		000002/65340/001	INTERETS DEBITEURS "DEXIA" Y COMPRIS ARRIERES	30.000		10.000	20.000	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7x DODETTE	40.000	17.000	10.000	47.000	
			TOTAL FONCTION 000 002	378.825	5.128.090	10.000	5.496.915	
010			Dette publique non imputables aux fonctions					
002			Recettes et Dépenses Générales					
7x			Dépenses - Dette					
		010002/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS GENERAUX OU DE CONVERSION	134.018		60.000	74.018	✓

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		010002/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS GENERAUX OU DE CONVERSION	39.996		15.000	24.996	✓
		010002/65001/006	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR DEPENSES ACCIDENTELLES ET IMPREVUES DESTINEES A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS	5.739	126		5.865	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	179.753	126	75.000	104.879	
101			Autorités provinciales					
005			Autorités Provinciales					
			70					
			Dépenses - Personnel					
		101005/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE LA DP	872.091		3.700	868.391	✓
		101005/62020/000	REMUNERATION DES ACS DES SERVICES DE LA DP	78.156	12.550		90.706	✓
		101005/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA DP	66.159		4.030	62.129	✓
		101005/62120/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES POUR LE PERSONNEL ACS DES SERVICES DE LA DP	6.395		585	5.810	✓
		101005/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE LA DP	138.541		10.635	127.906	✓
		101005/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA DP	148.744		2.030	146.714	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.310.086	12.550	20.980	1.301.656	
104			Services administratifs centraux					
002			Recettes et Dépenses Générales					
			70					
			Dépenses - Personnel					
		104002/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	117.520	65.880		183.400	✓
		104002/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	130.226		1.500	128.726	✓
		104002/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	362.454	2.400		364.854	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc.	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		104002/62410/000	SERVICES) COTISATIONS PATRONALES PENSION DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	202.993		2.700	200.293	✓
		104002/62510/003	CHEQUES REPAS OCTROYES AUX AGENTS PROVINCIAUX (TOUS SERVICES)	1.377.021		77.021	1.300.000	✓
		104002/62720/000	COTISATION AU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL (TOUS SERVICES)	111.555		15.500	96.055	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.301.769	68.280	96.721	2.273.328	
104		Services administratifs centraux						
006		Personnel Provincial						
70		Dépenses - Personnel						
		104006/62410/000	COTISATION PATRONALE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU FONDS DE PENSION SUITE AUX RECETTES DES RESERVES MATHÉMATIQUES	24.789	423.081		447.870	✓
		104006/62620/000	RENTES SERVICES EN EXECUTION DE LA LOI DU 03/7/1967 (REPAR. ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROF. SECTEUR PUBLIC)	90.202	800		91.002	✓
		104006/62630/000	QUOTE-PARIS PENSIONS (SECTEUR PUBLIC ET PRIVE) Y COMPRIS ARRIERES (LOI DU 05/08/1968)	10.000	510		10.510	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		124.991	424.391		549.382	
7X		Dépenses - Dette						
		104006/65000/000	INTERETS DE L'EMPRUNT CONTRACTE DESTINE A FINANCER L'ASSURANCE PENSION DES AGENTS PROVINCIAUX	985.429		25.000	960.429	✓
		TOTAL FONCTION 104 006		1.110.420	424.391	25.000	1.509.811	
104		Services administratifs centraux						
007		Affaires Générales						
70		Dépenses - Personnel						

Fonct. SsFonc	Grp. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	104007/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	671.426		5.760	665.666	✓
	104007/62010/023	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	85.932		21.600	64.332	✓
	104007/62110/001	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	50.209		2.100	48.109	✓
	104007/62310/023	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	12.478		3.500	8.978	✓
	104007/62410/001	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	128.951		4.500	124.451	✓
	104007/62410/023	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	16.962		4.700	12.262	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	965.958		42.160	923.798	
104		Services administratifs centraux					
009		Direction Générale					
	70	Dépenses - Personnel					
	104009/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION GENERALE	539.129	41.250		580.379	✓
	104009/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE LA DIRECTION GENERALE	41.523	300		41.823	✓
	104009/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION GENERALE	83.198	6.420		89.618	✓
	104009/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE LA DIRECTION GENERALE	113.727	8.010		121.737	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	777.577	55.980		833.557	
104		Services administratifs centraux					
056		Service Social					
	70	Dépenses - Personnel					
	104056/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU SERVICE SOCIAL	3.204		1.250	1.954	✓
104		Services administratifs centraux					
069		Fers. à Dispo. Etat - Ctg - Region					

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct.	G.P.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SSFonc	Eco.							
70			Dépenses - Personnel					
		104069/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, LA REGION ET LA COMMUNAUTE	173.889		14.300	159.589	✓
		104069/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, LA REGION ET LA COMMUNAUTE	12.769		750	12.019	✓
		104069/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, LA REGION ET LA COMMUNAUTE	26.928		2.240	24.688	✓
		104069/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, LA REGION ET LA COMMUNAUTE	36.586		3.050	33.536	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	250.172		20.340	229.832	
104			Services administratifs centraux					
070			Service des Relations Publiques					
70			Dépenses - Personnel					
		104070/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	294.173		37.700	256.473	✓
		104070/62020/000	REMUNERATION DES AGS DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	4.364	12.600		16.964	✓
		104070/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	23.055		2.670	20.385	✓
		104070/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	57.404		12.400	45.004	✓
		104070/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	60.403		14.800	45.603	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	439.399	12.600	67.570	384.429	
71			Dépenses - Fonctionnement					
		104070/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	176.550	43.000		219.550	✓
			TOTAL FONCTION 104 070	615.949	55.600	67.570	603.979	

Fonct. SFFonc	GIP. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
104		Services administratifs centraux						
084		Serv.Jurid.-Contentieux-Marchés						
	70	Dépenses - Personnel						
		104084/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	704.070		31.640	672.430	✓
		104084/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	113.332		2.900	110.432	✓
		104084/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	138.855		9.860	128.995	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		956.257		44.400	911.857	
104		Services administratifs centraux						
104		Encadr. du Conseil Provincial						
	70	Dépenses - Personnel						
		104104/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE D'ENCADREMENT DU CONSEIL PROVINCIAL	85.751	30.010		115.761	✓
		104104/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DU SERVICE D'ENCADREMENT DU CONSEIL PROVINCIAL	13.257	4.640		17.897	✓
		104104/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU PERSONNEL DU SERVICE D'ENCADREMENT DU CONSEIL PROVINCIAL	18.008	6.310		24.318	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		117.016	40.960		157.976	
105		Cérémonial officiel						
005		Autorités Provinciales						
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		105005/61300/001	RECEPTIONS, VISITES, CEREMONIES (Y COMPRIS ACHAT DE CADEAUX) ORGANISEES PAR LA DP ET MONSIEUR LE GOUVERNEUR	185.000	25.000		210.000	✓

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		105005/61300/003	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS FRAIS DE RECEPTIONS, VISITES ET CEREMONIES) DU CONSEIL PROVINCIAL	20.000	8.000		28.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		205.000	33.000		238.000	
106		Formation administrative générale						
082		Institut Provincial de Formation						
70		Dépenses - Personnel						
		106082/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	117.558	21.700		139.258	✓
		106082/62010/001	TRAITEMENTS ET INDEMNITES AU PERSONNEL DES COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES ET FORMATIONS CONTINUES	42.044	18.230		60.274	✓
		106082/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	45.662		29.841	15.821	✓
		106082/62020/001	REMUNERATION DES ACS DES COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES ET FORMATIONS CONTINUES	29.418	780		30.198	✓
		106082/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	22.799	4.460		27.259	✓
		106082/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DES COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES ET FORMATIONS CONTINUES	11.538	3.570		15.108	✓
		106082/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	13.118		8.609	4.509	✓
		106082/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	17.322	2.930		20.252	✓
		106082/62410/001	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LES COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES ET FORMATIONS CONTINUES		3.550		3.550	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		299.459	55.220	38.450	316.229	
120		Recettes et dépenses non ventilables						
086		Service Communs App - Finances						
7x		Dépenses - Dette						

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		120086/43003/000	AMORTISSEMENTS D' EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS APG - FINANCES	136.446		10.000	126.446	✓
		120086/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS APG - FINANCES	71.050		2.000	69.050	✓
		120086/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR LES SERVICES COMMUNS APG - FINANCES	3.344	90		3.434	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	210.840	90	12.000	198.930	
120			Recettes et dépenses non ventilables					
103			Audit et Aide à la Gestion					
		70	Dépenses - Personnel					
		120103/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	44.975		10.760	34.215	✓
		120103/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	6.995		2.050	4.945	✓
		120103/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	9.461		4.530	4.931	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	61.431		17.340	44.091	
121			Services fiscaux et financiers					
085			Services Financiers et Comptables					
		70	Dépenses - Personnel					
		121085/62010/000	REMUNERATION DU RECEVEUR PROVINCIAL ET DU PERSONNEL DES SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES	1.769.351		25.000	1.744.351	✓
		121085/62020/000	REMUNERATION DES ACS DES SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES	29.544	650		30.194	✓
		121085/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES	283.370		5.700	277.670	✓
		121085/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LES SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES	350.241		3.270	346.971	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.432.506	650	33.970	2.399.186	
124		Patrimoine privé						
012		Patrimoine						
	7X		Dépenses - Dette					
		124012/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	374.030		12.000	362.030	✓
		124012/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	148.862		5.000	143.862	✓
		124012/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR LE PATRIMOINE PRIVE	6.470		1.000	5.470	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		529.362		18.000	511.362	
124		Patrimoine privé						
088		Campus Provincial						
	70		Dépenses - Personnel					
		124088/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU CAMPUS PROVINCIAL	244.684	11.040		255.724	✓
		124088/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DU CAMPUS PROVINCIAL	49.295	3.690		52.985	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		293.979	14.730		308.709	
	7X		Dépenses - Dette					
		124088/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT AU CAMPUS PROVINCIAL	198.459		42.000	156.459	✓
		124088/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES DU CAMPUS PROVINCIAL	292.706		112.000	180.706	✓
		124088/65001/000	INTERETS D'EMPRUNT A CONTRACTER DU CAMPUS PROVINCIAL	72.256		10.000	62.256	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		563.421		164.000	399.421	
		TOTAL FONCTION 124 088		857.400	14.730	164.000	708.130	

Fonct. SFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
124		Patrimoine privé						
092		Service des Assurances et du Patrimoine						
	70		Dépenses - Personnel					
		124092/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	249.479		3.670	245.809	✓
		124092/62020/000	REMUNERATION DES ACS DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	33.931		4.570	29.361	✓
		124092/62120/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DES ACS DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	2.304		2.303	1	✓
		124092/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	38.569		660	37.909	✓
		124092/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	52.391		1.900	50.491	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	376.674		13.103	363.571	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		124092/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	125	114		239	✓
			TOTAL FONCTION 124 092	376.799	114	13.103	363.810	
131		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel						
066		Mess Provincial						
	70		Dépenses - Personnel					
		131066/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU MESS PROVINCIAL	337.266		2.620	334.646	✓
		131066/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL DU MESS PROVINCIAL	25.472		580	24.892	✓
		131066/62120/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DES ACS DU MESS PROVINCIAL	814		590	224	✓

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		131066/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DU MESS PROVINCIAL	58.619		4.900	53.719	✓
		131066/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU MESS PROVINCIAL	61.956	1.260		63.216	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		484.127	1.260	8.690	476.697	
		7x	Dépenses - Dette					
		131066/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT ET TRAVAUX AU MESS PROVINCIAL	92.546		5.000	87.546	✓
		131066/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT ET TRAVAUX AU MESS PROVINCIAL	98.464		20.000	78.464	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		191.010		25.000	166.010	
		TOTAL FONCTION 131 066		675.137	1.260	33.690	642.707	
131			Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel					
087			Service du Personnel					
		70	Dépenses - Personnel					
		131087/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DU PERSONNEL	537.640	31.190		568.830	✓
		131087/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DU PERSONNEL	90.280	2.900		93.180	✓
		131087/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE SERVICE DU PERSONNEL	104.315	7.020		111.335	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		732.235	41.110		773.345	
131			Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel					
102			Service de gestion des Ressources Humaines					
		70	Dépenses - Personnel					
		131102/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	44.355		7.500	36.855	✓
		131102/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES	21.871	2.700		24.571	✓

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		131102/62310/000	HUMAINES COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES	6.895		1.980	4.915	✓
		131102/62410/000	HUMAINES COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	9.321		3.070	6.251	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		82.442	2.700	12.550	72.592	
133		Archives, documentation, bibliothèque administrative centrale						
105		Centre de Document. et Archives						
70		Dépenses - Personnel						
		133105/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	98.977		22.300	76.677	✓
		133105/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	15.302		3.450	11.852	✓
		133105/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	20.785		4.680	16.105	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		135.064		30.430	104.634	
134		Imprimerie						
008		Imprimerie						
70		Dépenses - Personnel						
		134008/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'IMPRIMERIE	611.333	4.640		615.973	✓
		134008/62020/000	REMUNERATION DES ACS DE L'IMPRIMERIE	42.698	1.200		43.898	✓
		134008/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR L'IMPRIMERIE	119.959	1.550		121.509	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		773.990	7.390		781.380	
71		Dépenses - Fonctionnement						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		134008/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'IMPRIMERIE	50.080	1.500		51.580	✓
		134008/61340/000	FRAIS D'ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'IMPRIMERIE	5.370	1.000		6.370	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		55.450	2.500		57.950	
	7X		dépenses - Dette					
		134008/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'IMPRIMERIE	60.245		2.000	58.245	✓
		134008/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'IMPRIMERIE	3.992	150		4.142	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		64.237	150	2.000	62.387	
		TOTAL FONCTION 134 008		893.677	10.040	2.000	901.717	
137			Service des bâtiments					
013			Service Technique du Patrimoine Immobilier					
	70		Dépenses - Personnel					
		137013/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU S.T. DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER	1.032.836		33.040	999.796	✓
		137013/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU S.T. DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER	79.360		770	78.590	✓
		137013/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU S.T. DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER	159.374		4.080	155.294	✓
		137013/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE S.T. DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER	219.281		7.400	211.881	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.490.851		45.290	1.445.561	
	7X		dépenses - Dette					
		137013/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE S.T. DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER	17.551		1.000	16.551	✓
		137013/43003/050	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR MISE EN CONFORMITE	31.942		1.000	30.942	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Sfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
			DES APPAREILS DE LEVAGE					
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	49.493		2.000	47.493	
			TOTAL FONCTION 137 013	1.540.344		47.290	1.493.054	
137		Service des bâtiments						
014		Equipe d'Entretien						
	70		Dépenses - Personnel					
		137014/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	1.052.899		43.800	1.009.099	✓
		137014/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	77.795		4.200	73.595	✓
		137014/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	161.932		5.940	155.992	✓
		137014/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	219.893		6.450	213.443	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.512.519		60.390	1.452.129	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		137014/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	32.850	3.300		36.150	✓
		TOTAL FONCTION 137 014		1.545.369	3.300	60.390	1.488.279	
139		Service informatique général						
093		Informatique et Telecommunications						
	70		Dépenses - Personnel					
		139093/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	356.296		34.000	322.296	✓
		139093/62020/000	REMUNERATION DES ACS DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	51.190	17.370		68.560	✓
		139093/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	24.097		2.100	21.997	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		139093/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	66.763		5.700	61.063	✓
		139093/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	55.596		7.300	48.296	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	553.942	17.370	49.100	522.212	
			Dépenses - Dette					
		139093/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	174.042		60.000	114.042	✓
		139093/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	54.165		25.000	29.165	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	228.207		85.000	143.207	
			TOTAL FONCTION 139 093	782.149	17.370	134.100	665.419	
150	098		Recettes et dépenses non ventilables					
			Relations Extr. et International.					
			Dépenses - Personnel					
		150098/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	101.125		16.500	84.625	✓
		150098/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	15.595		2.500	13.095	✓
		150098/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	21.241		3.450	17.791	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	137.961		22.450	115.511	
			Dépenses - Fonctionnement					
			FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DES	1.701	3,000		4,701	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
			RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES					
	7X		Dépenses - Dette					
		150098/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	79	62		141	✓
		TOTAL FONCTION 150 098		139.741	3.062	22.450	120.353	
335		Ecole de police						
082		Institut Provincial de formation						
	70		Dépenses - Personnel					
		335082/62010/000	TRAITEMENTS, SALAIRES ET INDEMNITES DE L'ACADEMIE DE POLICE	117.763	6.250		124.013	✓
		335082/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'ACADEMIE DE POLICE	8.328		1.490	7.438	✓
		335082/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'ACADEMIE DE POLICE	20.170	5.495		25.665	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		146.861	11.745	1.490	157.116	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		335082/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'ACADEMIE DE POLICE	28.500	3.000		29.500	✓
	7X		Dépenses - Dette					
		335082/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	5.576		1.000	4.576	✓
		335082/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'ACADEMIE DE POLICE	1.648	675		2.323	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		7.224	675	1.000	6.899	
		TOTAL FONCTION 335 082		180.585	15.420	2.490	193.515	
351		Services d'incendie						
097		Services d'incendie						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct.	Grp.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SSFonc	Eco.							
72			Dépenses - Transferts					
		351097/63531/000	CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CHARGES FUTURES LIEES AU FINANCEMENT DES SERVICES D'INCENDIE	1.297.667	6.179		1.303.846	✓
7X			Dépenses - Dette					
		351097/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'INCENDIE	312.976	226		313.202	✓
		351097/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'INCENDIE	198.507		6.405	192.102	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	511.483	226	6.405	505.304	
			TOTAL FONCTION 351 097	1.809.150	6.405	6.405	1.809.150	
353			Ecole de formation incendie ou A.M.V.					
082			Institut Provincial de Formation					
70			Dépenses - Personnel					
		353082/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE DU FEU	54.208		13.600	40.608	✓
		353082/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA FORMATION A L'AIDE MEDICALE URGENTE	53.804		1.300	52.504	✓
		353082/62110/001	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE LA FORMATION A L'AIDE MEDICALE URGENTE	3.909		940	2.969	✓
		353082/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE DU FEU	8.516		2.170	6.346	✓
		353082/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DE LA FORMATION A L'AIDE MEDICALE URGENTE	11.392		370	11.022	✓
		353082/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'ECOLE DU FEU	11.434		2.900	8.534	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	143.263		21.280	121.983	
420			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)					

Fonct. Ssfonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
016		Service Technique Provincial						
	70	Dépenses - Personnel						
		420016/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU STP VOIRIE	3.458.671		28.790	3.429.881	✓
		420016/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU STP VOIRIE	541.888		7.700	534.188	✓
		420016/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU STP VOIRIE	699.971		1.300	698.671	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		4.700.530		37.790	4.662.740	
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		420016/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU STP VOIRIE	99.000	7.000		106.000	✓
	7X	Dépenses - Dette						
		420016/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DU STP VOIRIE	29.949		1.006	28.943	✓
		TOTAL FONCTION 420 016		4.829.479	7.000	38.796	4.797.683	
421		Travaux d'infrastructure aux routes						
016		Service Technique Provincial						
	7X	Dépenses - Dette						
		421016/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	304.251		48.000	256.251	✓
		421016/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	215.833		30.000	185.833	✓
		421016/65001/010	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR LES ROUTES PROV.	14.949		1.000	13.949	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		535.033		79.000	456.033	
484		Cours d'eau non navigables - Curage						
017		Hydraulique						

Fonct. SSFonc	Grp. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
			Dépenses - Dette					
		484017/43003/020	AMORTISSEMENTS D' EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX COURS D'EAU	222.554		5.000	217.554	✓
		484017/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX COURS D'EAU	113.457		5.000	108.457	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	336.011		10.000	326.011	
562			Service provincial du tourisme - Promotion touristique					
022			Office Provincial de Gestion Touristique					
			Dépenses - Personnel					
		562022/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.P.G.T.	756.871	6.160		763.031	✓
		562022/62020/000	REMUNERATION DES ACS DE L'O.P.P.G.T.	32.206	1.240		33.446	✓
		562022/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'O.P.P.G.T.	54.097		1.200	52.897	✓
		562022/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'O.P.P.G.T.	124.842	1.620		126.462	✓
		562022/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'O.P.P.G.T.	146.944		740	146.204	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.114.960	9.020	1.940	1.122.040	
			Dépenses - Fonctionnement					
		562022/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'O.P.P.G.T.	52.000	1.113		53.113	✓
		562022/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'O.P.P.G.T.	15.017	550		15.567	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFONC	67.017	1.663		68.680	
			Dépenses - Dette					
		562022/43003/000	AMORTISSEMENTS D' EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	52.531		14.000	38.531	✓
		562022/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	23.587		4.000	19.587	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	76.118		18.000	58.118	

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL FONCTION 562 022		1.258.095	10.683	19.940	1.248.838	
562	023		Service provincial du tourisme - Promotion touristique					
		72	Dépenses - Transferts					
			562023/6400/001	362.951	1.386		364.337	✓
			SUBSIDE A LA F.T.P.N.					
610	024		Recherche scientifique pour le développement agricole					
			Office Provincial Agricole					
		70	Dépenses - Personnel					
			610024/62010/000	552.157		40.000	512.157	✓
			TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.A.					
			610024/62011/000	16.500	2.099		18.599	✓
			REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'O.P.A.					
			610024/62110/000	39.344		1.490	37.854	✓
			ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'O.P.A.					
			610024/62310/000	97.759		7.200	90.559	✓
			COTISATIONS PATRONALES DE L'O.P.A.					
			610024/62410/000	95.954		9.800	86.154	✓
			COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'O.P.A.					
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	801.714	2.099	58.490	745.323	
		7X	Dépenses - Dette					
			610024/43003/000	41.815		4.000	37.815	✓
			AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.					
			610024/65001/000	1.883	364		2.247	✓
			INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'O.P.A.					
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	43.698	364	4.000	40.062	
			TOTAL FONCTION 610 024	845.412	2.463	62.490	785.385	
623			Elevage					
025			Agriculture					

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Eco.	GFP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	7X		Dépenses - Dette					
		623025/43003/030	AMORT. D'EMPR. CONTRACTES POUR PART. DANS LA CONSTRUCTION, PAR LINALUX, DU 2ème CENTRE D'INSEMINATION A CINEY	11.154	10.336		21.490	✓
701			Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur					
072			Admin. de l'Enseignement					
	70		Dépenses - Personnel					
		701072/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT	183.089	1.400		184.489	✓
		701072/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT	36.717	645		37.362	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	219.806	2.045		221.851	
706			Centre psychotechnique d'orientation professionnelle					
027			Office d' Orientation et Guidance					
	70		Dépenses - Personnel					
		706027/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DE L'I.O.G.	270.000	180.000		450.000	✓
		706027/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES SUBSIDIES DE L'I.O.G.	1.500.000	100.000		1.400.000	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.770.000	180.000	100.000	1.850.000	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		706027/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'I.O.G.	108.598	600		109.198	✓
		706027/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'I.O.G.	34.477	2.159		36.636	✓
		706027/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'I.O.G.	59.745	1.200		60.945	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS	202.820	3.959		206.779	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4					Le 15/09/2005	
Fonct.	Gp.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	Eco.							
		TOTAL FONCTION 706 027		1.972.820	183.959	100.000	2.056.779	
722		Enseignement primaire						
058		Classes de Forêt						
	70		Dépenses - Personnel					
		722058/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DE FORET	236.174		2.300	233.874	✓
		722058/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DE FORET	47.021		1.020	46.001	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		283.195		3.320	279.875	
722		Enseignement primaire						
061		Classes du Patrimoine						
	70		Dépenses - Personnel					
		722061/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DU PATRIMOINE	156.027	5.850		161.877	✓
		722061/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DES CLASSES DU PATRIMOINE	11.352		1.220	10.132	✓
		722061/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE	30.693	1.380		32.073	✓
		722061/62410/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE	22.459	1.430		23.889	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		220.531	8.660	1.220	227.971	
722		Enseignement primaire						
091		Service d'Education Relative à l'Environnement						
	7X		Dépenses - Dette					
		722091/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE D'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT		2.265		2.265	✓
732		Enseignement agricole et horticole						
028		Ecole d'Agriculture de Saint Quentin						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	70		Dépenses - Personnel					
		732028/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	733.311	12.720		746.031	✓
		732028/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE D'AGRICULTURE PAGES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	3.900.000		150.000	3.750.000	✓
		732028/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'ECOLE D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	51.663		1.075	50.588	✓
		732028/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	135.657	2.270		137.927	✓
		732028/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'ECOLE D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	119.605	1.780		121.385	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	4.940.236	16.770	151.075	4.805.931	
	7x		Dépenses - Dette					
		732028/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE D'AGRICULTURE	369.851		8.000	361.851	✓
		732028/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE D'AGRICULTURE	155.244		5.000	150.244	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7x DODETTE	525.095		13.000	512.095	
			TOTAL FONCTION 732 028	5.465.331	16.770	164.075	5.318.026	
732	060		Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin					
	70		Dépenses - Personnel					
		732060/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA FERME DE ST QUENTIN	168.153		7.020	161.133	✓
		732060/62020/000	REMUNERATION DES ACS DE LA FERME DE ST QUENTIN	44.187	3.715		47.902	✓
		732060/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE LA FERME DE ST QUENTIN	11.608		1.125	10.483	✓
		732060/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA FERME DE ST QUENTIN	25.458		860	24.598	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct. SFPonc	Gip. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		249.406	3.715	9.005	244.116	
	7x	Dépenses - Dette						
		732060/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	40.908		3.000	37.908	✓
		732060/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	42.195		9.000	33.195	✓
		732060/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR LA FERME DE ST QUENTIN	1.354	168		1.522	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7x DODETTE		84.457	168	12.000	72.625	
		TOTAL FONCTION 732 060		333.863	3.883	21.005	316.741	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
035		Institut Supérieur de pédagogie						
	70	Dépenses - Personnel						
		733035/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE PEDAGOGIE	32.108	1.750		33.858	✓
		733035/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE PEDAGOGIE	2.385		340	2.045	✓
		733035/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE PEDAGOGIE	5.237	740		5.977	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		39.730	2.490	340	41.880	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
099		Institut Provincial de Formation Sociale						
	70	Dépenses - Personnel						
		733099/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE PAYS PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1.563.000		38.000	1.525.000	✓
735		Autres enseignements professionnels et techniques						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct.	Grp.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	Eco.							
029		Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmières (EPSI)						
	70	Dépenses - Personnel						
		735029/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	24.792		2.690	22.102	✓
		735029/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	1.878		1.870	8	✓
		735029/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	3.978	2.120		6.098	✓
		735029/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	4.873		4.440	433	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		35.521	2.120	9.000	28.641	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière						
	70	Dépenses - Personnel						
		735030/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'E.H.P.N. (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	555.662		5.230	550.432	✓
		735030/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'E.H.P.N. PAGES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1.455.000	75.000		1.530.000	✓
		735030/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'E.H.P.N. (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	36.469		440	36.029	✓
		735030/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'E.H.P.N. (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	92.107	1.175		93.282	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.139.238	76.175	5.670	2.209.743	
	7X	Dépenses - Dette						
		735030/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'E.H.P.N.	292.191		8.000	284.191	✓
		735030/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'E.H.P.N.	112.549		9.000	103.549	✓

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification	
		735030/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'E.H.P.N.	25.411		2.000	23.411	✓	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		430.151		19.000	411.151		
		TOTAL FONCTION 735 030		2.569.389	76.175	24.670	2.620.894		
735		Autres enseignements professionnels et techniques							
034		Institut d'Enseignement Secondaire De Seilles							
70		Dépenses - Personnel							
		735034/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L 'I.P.E.S DE SEILLES (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	255.637	630		256.267	✓	
		735034/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'I.P.E.S. DE SEILLES PAYES PAR PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	3.640.000		120.000	3.520.000	✓	
		735034/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'I.P.E.S. DE SEILLES (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	46.948		1.750	45.198	✓	
		735034/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'I.P.E.S. DE SEILLES (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	37.186	3.200		40.386	✓	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		3.979.771	3.830	121.750	3.861.851		
7X		Dépenses - Dette							
		735034/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.E.S DE SEILLES	112.657		3.000	109.657	✓	
		735034/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.E.S. DE SEILLES	40.180		3.000	37.180	✓	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		152.837		6.000	146.837		
		TOTAL FONCTION 735 034		4.132.608	3.830	127.750	4.008.688		
735		Autres enseignements professionnels et techniques							
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (Epeg)							

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

PROVINCE DE NAMUR

Fonct. SFPONC	Exp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	70		Dépenses - Personnel					
		735079/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DE L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	14.869		7.400	7.469	✓
	7x		Dépenses - Dette					
		735079/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	39.644		1.000	38.644	✓
		735079/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	64.779		5.000	59.779	✓
		735079/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	5.235	177		5.412	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7x DODETTE	109.658	177	6.000	103.835	
			TOTAL FONCTION 735 079	184.527	177	13.400	111.304	
741			Enseignement supérieur non universitaire					
081			Haute Ecole (Hepronam)					
	70		Dépenses - Personnel					
		741081/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL NON SUBSIDIE DE LA HAUTE ECOLE	174.397		11.500	162.897	✓
		741081/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES PROFESSEURS INVITES DE LA HAUTE ECOLE	92.470		2.470	90.000	✓
		741081/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DE LA HAUTE ECOLE	20.875		1.950	18.925	✓
		741081/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	12.358		1.040	11.318	✓
		741081/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	44.237		4.415	39.822	✓
		741081/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DES PROFESSEURS INVITES DE LA HAUTE ECOLE	26.680		1.080	25.600	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		371.017		22.455	348.562	
71			Dépenses - Fonctionnement					
		741081/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DE LA HAUTE ECOLE	13.515	2.000		15.515	✓
		741081/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA HAUTE ECOLE	119.052		43.777	75.275	✓
		741081/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA HAUTE ECOLE	139.554	43.777		183.331	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		272.121	45.777	43.777	274.121	
7X			Dépenses - Dette					
		741081/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	61.831		5.000	56.831	✓
		TOTAL FONCTION 741 081		704.969	45.777	71.232	679.514	
760			Complexes provinciaux de délaissement					
039			Chevetogne					
70			Dépenses - Personnel					
		760039/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	1.613.148		36.000	1.577.148	✓
		760039/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	236.599	8.520		245.119	✓
		760039/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	117.623		2.380	115.243	✓
		760039/62120/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DES ACS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	16.867		8.300	8.567	✓
		760039/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	257.876		6.100	251.776	✓
		760039/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	276.722	2.300		279.022	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.518.835	10.820	52.780	2.476.875	
71			Dépenses - Fonctionnement					
		760039/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	72.247	3.750		75.997	✓
		760039/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	573.792	14.706		588.498	✓
		760039/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	347.004	26.755		373.759	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct. Sefonc	GIP. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC	993.043	45.211		1.038.254	
7X		Dépenses - Dette					
	760039/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVEGNE	627.384		12.000	615.384	✓
	760039/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVEGNE	403.252		20.000	383.252	✓
	760039/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR LE DOMAINE DE CHEVEGNE	23.244		5.000	18.244	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	1.053.880		37.000	1.016.880	
		TOTAL FONCTION 760 039	4.565.758	56.031	89.780	4.532.009	
762 037	Culture et loisirs Service Culturel						
70		dépenses - Personnel					
	762037/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE CULTUREL	1.598.500	74.800		1.673.300	✓
	762037/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DU SERVICE CULTUREL	27.154		12.100	15.054	✓
	762037/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE CULTUREL	262.918	9.380		272.298	✓
	762037/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE SERVICE CULTUREL	296.129	20.200		316.329	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	2.184.701	104.380	12.100	2.276.981	
7X		Dépenses - Dette					
	762037/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE CULTUREL	158.713		4.000	154.713	✓
	762037/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE CULTUREL	51.206		2.000	49.206	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	209.919		6.000	203.919	

Fonct. SsFonc	Grp. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL FONCTION 762 037	2.394.620	104.380	18.100	2.480.900	
762		Culture et loisirs					
040		Culture-Loisirs					
72		Dépenses - Transferts					
	762040/64000/001	CREDITS DP EN VUE DE FAVORISER L'ESSOR CULTUREL ET SOCIAL OU AIDER LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS DE MEME BUT	156.621	20.000		176.621	✓
	762040/64000/053	SUBSIDES AU GIRO D'ITALIA 2006	85.000	9.445		94.445	✓
	762040/64000/054	SUBSIDE A L'ASBL MAISON DE LA POESIE ET DE LA LANGUE FRANCAISE		15.432		15.432	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRFT	241.621	44.877		286.498	
7X		Dépenses - Dette					
	762040/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU COUT DES CONSTRUCTIONS DES TELEVISIONS COMMUNAUTAIRES	37.775	1.997		39.772	✓
	762040/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU COUT DES CONSTRUCTIONS DES TELEVISIONS COMMUNAUTAIRES	67.000		12.000	55.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	104.775	1.997	12.000	94.772	
		TOTAL FONCTION 762 040	346.396	46.874	12.000	381.270	
762		Culture et loisirs					
074		Adm. Cult. Touris. Loisirs					
70		Dépenses - Personnel					
	762074/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'A.C.T.L.	259.504	20.260		279.764	✓
	762074/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DE L'A.C.T.L.	21.201	1.290		22.491	✓
	762074/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'A.C.T.L.	39.663	3.375		43.038	✓
	762074/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'A.C.T.L.	53.944	4.690		58.634	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SSFONC	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	374.312	29.615		403.927	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		762074/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'A.C.T.F.	2.280		1.180	1.100	✓
		TOTAL FONCTION 762 074		376.592	29.615	1.180	405.027	
762		Culture et loisirs						
075		Asbl 'Mon jouet pour un ami'						
	70		Dépenses - Personnel					
		762075/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ASBL 'MON JOUET POUR UN AMI'	129.505	1.850		131.355	✓
762		Culture et loisirs						
090		Service Audio-Visuel						
	70		Dépenses - Personnel					
		762090/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE AUDIO-VISUEL	137.426	32.900		170.326	✓
		762090/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DU SERVICE AUDIO-VISUEL	23.659	950		24.609	✓
		762090/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL	21.028	5.230		26.258	✓
		762090/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE AUDIO-VISUEL	28.563	7.100		35.663	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		210.676	46.180		256.856	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		762090/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE AUDIO-VISUEL	85.000	12.100		97.100	✓
		TOTAL FONCTION 762 090		295.676	58.280		353.956	
762		Culture et loisirs						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. S&Fonc.	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
095		Service du Patrimoine Culturel						
	70	Dépenses - Personnel						
		762095/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	179.245		12.100	167.145	✓
		762095/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	109.950		11.100	98.850	✓
		762095/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	37.583		7.680	29.903	✓
		762095/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	22.167	6.500		28.667	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS						
				348.945	6.500	30.880	324.565	
767		Bibliothèques publiques						
038		Bibliothèque						
	70	Dépenses - Personnel						
		767038/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE	740.775	52.800		793.575	✓
		767038/62020/000	REMUNERATIONS DES ACS DE LA BIBLIOTHEQUE	6.141	9.340		15.481	✓
		767038/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LA BIBLIOTHEQUE	113.314	12.750		126.064	✓
		767038/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LA BIBLIOTHEQUE	153.772	3.500		157.272	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS						
				1.014.002	78.390		1.092.392	
771		Dépenses - Dette						
041		Musées						
		767038/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	55.191		2.000	53.191	✓
		TOTAL FONCTION 767 038						
				1.069.193	78.390	2.000	1.145.583	
771		Musées						
041		Musées						
	70	Dépenses - Personnel						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SSFonc	Gxp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		771041/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES MUSEES PROVINCIAUX	559.482		57.500	501.982	✓
		771041/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DES MUSEES PROVINCIAUX	40.163		970	39.193	✓
		771041/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES MUSEES PROVINCIAUX	99.626		7.300	92.326	✓
		771041/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LES MUSEES PROVINCIAUX	95.787		7.500	88.287	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	795.058		73.270	721.788	
	7X		Dépenses - Dette					
		771041/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MUSEES	169.905		4.000	165.905	✓
		771041/43003/020	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT D'OEUVRES DE FELICIEU ROPS	69.314		4.000	65.314	✓
		771041/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MUSEES PROVINCIAUX	124.306		4.000	120.306	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	363.525		12.000	351.525	
			TOTAL FONCTION 771 041	1.158.583		85.270	1.073.313	
773			Edifices historiques et artistiques, monuments classés					
042			Beaux Arts					
	7X		Dépenses - Dette					
		773042/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	65.151		5.000	60.151	✓
790			Cultes					
044			Cultes					
	7X		Dépenses - Dette					
		790044/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL	36.098		1.000	35.098	✓
		790044/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL	9.954		1.000	8.954	✓

Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		46.052		2.000	44.052	
801		Action sociale						
045		Service Action Sociale						
	70		Dépenses - Personnel					
		801045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	868.991		4.700	864.291	✓
		801045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	150.548		3.300	147.248	✓
		801045/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	166.586		6.300	160.286	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.186.125		14.300	1.171.825	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		801045/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	301.992		2.527	299.465	✓
		TOTAL FONCTION 801 045		1.488.117		16.827	1.471.290	
801		Action sociale						
051		Adm. Act. Sociale-Santé-Logement						
	72		Dépenses - Transferts					
		801051/64000/006	SUBSIDES A L'ASBL "LA MAISON DE NOS ENFANTS"	107.000	7.000		114.000	✓
835		Enfance et jeunesse						
062		Centre de Coordination de la Petite Enfance						
	70		Dépenses - Personnel					
		835062/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	409.184		19.900	389.284	✓
		835062/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	25.051		280	24.771	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SSFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		835062/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	80.978		3.750	77.228	✓
		835062/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	55.453		3.400	52.053	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		570.666		27.330	543.336	
71			Dépenses - Fonctionnement					
		835062/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	13.944	9.300		23.244	✓
		835062/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PETITE ENFANCE	38.204	2.000		40.204	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		52.148	11.300		63.448	
		TOTAL FONCTION 835 062		622.814	11.300	27.330	606.784	
844			Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires					
047			Aide Familiale					
		844047/64000/001	SUBSIDES AUX SERVICES D'AIDES FAMILIALES SELON REGLEMENT APPROUVE PAR LE CONSEIL PROVINCIAL	86.000		4.999	81.001	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72	Dépenses - Transferts					
844			Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires					
071			Intercommunale I.M.A.J.E.					
		844071/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE "I.M.A.J.E."	273.431	29.160		302.591	✓
		844071/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE "I.M.A.J.E."	54.116	7.600		61.716	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70	Dépenses - Personnel					

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		844071/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE "I.M.A.J.E."	38.968	1.000		39.968	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	366.515	37.760		404.275	
	7X		Dépenses - Dette					
		844071/65001/000	INTERETS D'EMPRUNT A CONTRACTER POUR L'ASBL "IMAJE"		40		40	✓
			TOTAL FONCTION 844 071	366.515	37.800		404.315	
861			Protection du travail (institution pour la protection du travail)					
063			Service de Prévention					
	70		Dépenses - Personnel					
		861063/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE PREVENTION	217.524	32.210		249.734	✓
		861063/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DE PREVENTION	37.129	5.190		42.319	✓
		861063/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DU SERVICE DE PREVENTION	39.159	7.490		46.649	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	293.812	44.890		338.702	
870			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
049			Institut d'Hygiène Sociale					
	70		Dépenses - Personnel					
		870049/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'I.P.H.S.	2.318.649	23.900		2.342.549	✓
		870049/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'I.P.H.S.	130.000	15.600		145.600	✓
		870049/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'I.P.H.S.	162.005		4.560	157.445	✓
		870049/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR L'I.P.H.S.	424.354	8.930		433.284	✓
		870049/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'I.P.H.S.	378.622		2.760	375.862	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	3.413.630	48.430	7.320	3.454.740	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct. SSFonc	GFP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		870049/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'I.P.H.S.	128.035	13.907		141.942	✓
	7X		Dépenses - Dette					
		870049/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.H.S.	199.508		3.000	196.508	✓
		870049/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.H.S.	70.653		5.000	65.653	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		270.161		8.000	262.161	
		TOTAL FONCTION 870 049		3.811.826	62.337	15.320	3.858.843	
870 051			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
			Adm. Act. Sociale-Santé-Logement					
	70		Dépenses - Personnel					
		870051/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION DES SERVIVES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	339.771		10.900	328.871	✓
		870051/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DU SERVICE DE SANTE ADMINISTRATIF	95.000	20.000		115.000	✓
		870051/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	24.690		1.830	22.860	✓
		870051/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	54.083		1.350	52.733	✓
		870051/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	64.458		2.300	62.158	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		578.002	20.000	16.380	581.622	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		870051/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	36.690	600		37.290	✓

Fonct. SFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
7X			Dépenses - Dette					
		870051/43003/000	AMORT. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	91.008		3.000	88.008	✓
		870051/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	22.208		1.000	21.208	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		113.216		4.000	109.216	
		TOTAL FONCTION 870 051		727.908	20.600	20.380	728.128	
080			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
083			Actions et Coordination Sida et Assuetudes					
70			Dépenses - Personnel					
		870083/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	246.902		8.900	238.002	✓
		870083/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	10.000	1.200		11.200	✓
		870083/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	16.980		1.500	15.480	✓
		870083/62410/000	COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	31.277		4.425	26.852	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		305.159	1.200	14.825	291.534	
080			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
089			Aide Logistique à l'asbl Celops					
7X			Dépenses - Dette					
		870089/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR AIDE LOGISTIQUE A L'ASEL "CELOPS"	2.271	16		2.287	✓

Fonct.	Gip.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SaFonc	ECO.							
872		Etablissements de soins						
052		C.H.R. & Ex C.H.P.						
	70		dépenses - Personnel					
		872052/62039/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL PROVINCIAL MIS A DISPOSITION DU CHR	1.550.000		42.000	1.508.000	✓
		872052/62319/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL MIS A DISPOSITION DU CHR	240.000		15.000	225.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.790.000		57.000	1.733.000	
	72		dépenses - transferts					
		872052/64263/001	PARTICIPATION DANS LE DEFICIT DU CHR	203.635		203.635		✓
		TOTAL FONCTION 872 052		1.993.635		260.635	1.733.000	
872		Etablissements de soins						
064		Aide Médicale Urgente						
	70		dépenses - Personnel					
		872064/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE	9.810		9.809	1	✓
		872064/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL OCCASIONNEL DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE	19.295	1.208		20.503	✓
		872064/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE	8.395		8.394	1	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		37.500	1.208	18.203	20.505	
	71		dépenses - Fonctionnement					

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. S5Fonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		872064/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE		200		200	✓
		872064/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE		2.200		2.200	✓
		872064/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE		1.800		1.800	✓
		872064/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE		1.250		1.250	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		5.450		5.450	
			TOTAL FONCTION 872 064	37.500	6.658	18.203	25.955	
879			Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores					
094			Haute-Meuse, Lesse, Mollignée et Affluents					
			Dépenses - Personnel					
		879094/62010/000	TRAIT. ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "CONTRATS DE RIVIERE Hte-MEUSE, LESSE, MOLLIGNEE & AFFLUENTS"	96.988	7.500		104.488	✓
		879094/62310/000	COTIS. PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "CONTRATS DE RIVIERE Hte-MEUSE, LESSE, MOLLIGNEE & AFFLUENTS"	21.892	520		22.412	✓
		879094/62410/000	COTIS. PATR. PENSION DU PERSO. MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "CONTRATS DE RIVIERE Hte-MEUSE, LESSE, MOLLIGNEE & AFFLUENTS"	9.567	1.215		10.782	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	128.447	9.235		137.682	
922			Habitations sociales et politique foncière du logement					
055			Logement					
			Dépenses - Transferts					
		922055/64000/004	SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES	80.000	60.000		140.000	✓
		922055/64209/000	RESTITUTION AU FDS DE GARANTIE DES REMBOURSEMENTS DES PRETS	7.000	16.000		23.000	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		922055/64261/002	LOGEMENT AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DUDIT FONDS CREDITS POUR FAVORISER LA POLITIQUE DE LOGEMENT Y COMPRIS L'INTERVENTION EN FAVEUR DES FAMILLES SUIVANT REGLEMENT	1	16.000		16.001	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTREF	87.001	92.000		179.001	
			7x					
			Dépenses - Dette					
		922055/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	3.450.468	82.969		3.533.437	✓
		922055/43003/004	AMORTISS. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE DE LOISIRS		11.251		11.251	✓
		922055/43003/050	AMORT. D'EMPR. CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU PARTENARIAT AU SERVICE D'UN AMENAGEMENT DE TERRITOIRE DE QUALITE	11.498		11.250	248	✓
		922055/65000/004	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE DE LOISIRS		3.776		3.776	✓
		922055/65000/050	INT. D'EMPR. CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU PARTENARIAT AU SERVICE D'UN AMENAGEMENT DE TERRITOIRE DE QUALITE	8.776		4.774	4.002	✓
		922055/65001/001	INTERETS D'EMPRUNTS A CONTRACTER POUR L'OCTROI DE PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	190.068		180.068	10.000	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	3.660.810	97.996	196.092	3.562.714	
			TOTAL FONCTION 922 055	3.747.811	189.996	196.092	3.741.715	
			TOTAL DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	72.957.650	7.143.419	2.678.418	77.422.651	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct.	Grp.	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	Eco.							
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)		72.957.651	7.244.999	2.678.418	77.524.232	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

RECETTES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
BUDGET AVANT MB 4		6.584.037	99.989.074	9.556.520	116.129.631	24.366.844	1.885.896	142.382.371
MODIFICATIONS (+)		37.475	847.449	132.000	1.016.924			1.016.924
(-)		-29.580	-1.023.265	-195.068	-1.247.913			-1.247.913
		7.895	-175.816	-63.068	-230.989			-230.989
TOTAL		6.591.932	99.813.258	9.493.452	115.898.642	24.366.844	1.885.896	142.151.382

DEFENSES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7X	Total 000/73	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 4	71.669.295	14.166.508	11.384.405	21.041.395	118.261.603	8.851.989	5.515.324	132.628.916
	MODIFICATIONS (+)	1.514.318	270.971	5.226.442	131.688	7.143.419	101.580		7.244.999
	(-)	-1.539.797	-47.484	-208.634	-882.503	-2.678.418			-2.678.418
		-25.479	223.487	5.017.808	-750.815	4.465.001	101.580		4.566.581
	TOTAL	71.643.816	14.389.995	16.402.213	20.290.580	122.726.604	8.953.569	5.515.324	137.195.497

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct.	Grp.	Articlé	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	Eco.							
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (Epeeg)						
	80		Recettes - Transferts					
		735079/15110/000-2004	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX A L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	16.000	16.000		32.000	✓
TOTAL RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)				16.000	16.000		32.000	

Fonct. SFONC	Grp. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
000		Recettes et dépenses non ventilables						
002		Recettes et dépenses Générales						
	82	Recettes - Dette						
		000002/17010/000	EMPRUNT DESTINE A COUVRIR L'INSUFFISANCE DE CREDITS	100.000	10.056		110.056	✓
			BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES					
120		Recettes et dépenses non ventilables						
086		Service Communs App - Finances						
	82	Recettes - Dette						
		120086/17010/000	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DES SERVICES	18.445	4.058		22.503	✓
			COMMUNS APG-FINANCES					
		120086/17010/002	EMPRUNT POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR	7.360	2.500		9.860	✓
			L'ADMINISTRATION PROVINCIALE GENERALE					
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		25.805	6.558		32.363	
124		Patrimoine privé						
088		Campus Provincial						
	80	Recettes - Transferts						
		124088/15100/000	SUBSIDES RW POUR TRAVAUX NOUVEAUX SUR LE SITE DU CAMPUS	54.000		54.000		✓
			PROVINCIAL					
	82	Recettes - Dette						
		124088/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL	2.682.638		96.000	2.586.638	✓
			(EX-CREDITS DISSOCIES)					
		TOTAL FONCTION 124 088		2.736.638		150.000	2.586.638	

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
134	008	Imprimerie						
		82	Recettes - Dette					
			134008/17010/006	18.000	16.000		34.000	✓
150			Recettes et dépenses non ventilables					
098			Relations Extér. et Internation.					
		82	Recettes - Dette					
			150098/17010/001	3.500	5.000		8.500	✓
			EMPRUNT POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES					
335			Ecole de police					
082			Institut Provincial de Formation					
		82	Recettes - Dette					
			335082/17010/004	130.000	54.000		184.000	✓
			EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ACADEMIE DE POLICE					
420			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)					
016			Service Technique Provincial					
		82	Recettes - Dette					
			420016/17010/008	60.000		60.000		✓
			EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE STP VOIRIE					
610			Recherche scientifique pour le développement agricole					
024			Office Provincial Agricole					
		82	Recettes - Dette					
			610024/17010/000	105.200	24.300		129.500	✓
			EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A					

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4

Fonct. SéFonc	Gip. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
706		Centre psychotechnique d'orientation professionnelle						
027		Office d'Orientation et Guidance						
80		Recettes - Transferts						
		706027/15100/000	SUBSIDES RW POUR TRAVAUX A L'I.O.G.	16.500		16.500		✓
82		Recettes - Dette						
		706027/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'I.O.G.	309.500		38.500	271.000	✓
		TOTAL FONCTION 706 027		326.000		55.000	271.000	
732		Enseignement agricole et horticole						
060		Ferme de St-Quentin						
82		Recettes - Dette						
		732060/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN	26.000		11.000	15.000	✓
		732060/17010/006	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES ET MATERIEL ROULANT POUR LA FERME DE SAINT-QUENTIN		26.000		26.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		26.000	26.000	11.000	41.000	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (Speeg)						
80		Recettes - Transferts						
		735079/15100/000	SUBSIDES RW POUR TRAVAUX A L'ECOLE PROVINCIALE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	50.250		14.170	36.080	✓
82		Recettes - Dette						

Fonct. SSFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
		735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GESVES	185.250		1.830	183.420	✓
		TOTAL FONCTION 735 079		235.500		16.000	219.500	
762		Culture et loisirs						
037		Service Culturel						
	82		Recettes - Dette					
		762037/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU SERVICE CULTUREL	113.000		50.000	63.000	✓
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires						
071		Intercommunale I.M.A.J.E.						
	82		Recettes - Dette					
		844071/17010/000	EMPRUNTS POUR SUBSIDES EXTRAORDINAIRES A L'ASEL "IMAJE"		5.387		5.387	✓
872		Etablissements de soins						
064		Aide Médicale Urgente						
	82		Recettes - Dette					
		872064/17010/000	EMPRUNT POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE SERVICE DE COORDINATION D'AIDE MEDICALE URGENTE	3.222		3.222		✓
		872064/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE SERVICE D'AIDE MEDICALE URGENTE		3.222		3.222	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEPTE		3.222	3.222	3.222	3.222	
922		Habitations sociales et politique foncière du logement						
055		Logement						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. SsFonc	Grp. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	82		Recettes - Dette					
		922055/17010/010	EMPRUNT POUR PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	7.500.000		6.000.000	1.500.000	✓
		922055/29202/000	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS		1.400.000		1.400.000	✓
		922055/29202/001	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL		550.000		550.000	✓
		922055/29202/002	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS MOYENNES		650.000		650.000	✓
		922055/29210/000	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	500.000		500.000		✓
		922055/29210/001	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	4.000		4.000		✓
		922055/29210/002	REMBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS POUR LA CONSTRUCTION D' HABITATIONS MOYENNES	50.000		50.000		✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE	8.054.000	2.600.000	6.554.000	4.100.000	
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	11.936.865	2.750.523	6.899.222	7.788.166	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct.	Grp.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	Eco.							
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	11.952.865	2.766.523	6.899.222	7.820.166	

Fonct. Ssfonc	Gfp. ECC.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
351		Services d'incendie						
097		Services d'incendie						
	90		Dépenses - Transferts					
			351097/26240/000-2003 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'INCENDIE		20.000		20.000	✓
TOTAL		DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)			20.000		20.000	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
000			Recettes et dépenses non ventilables					
002			Recettes et Dépenses Générales					
	91		dépenses - Investissements					
		000002/09010/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	100.000	10.056		110.056	✓
120			Recettes et dépenses non ventilables					
086			Service Communs Apg - Finances					
	91		dépenses - Investissements					
		120086/23100/000	MATERIEL INFORMATIQUE DES SERVICES COMMUNS AFG - FINANCES	18.625	4.058		22.683	✓
		120086/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE GENERALE	7.360	2.500		9.860	✓
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DELIVRES	25.985	6.558		32.543	
124			Patrimoine privé					
088			Campus Provincial					
	91		dépenses - Investissements					
		124088/27101/001	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL (EX-CREDITS DISSOCIES)	2.950.000		150.000	2.800.000	✓
134			Imprimerie					
008			Imprimerie					
	91		dépenses - Investissements					
		134008/27101/000	TRAVAUX A L'IMPRIMERIE	18.000	16.000		34.000	✓
150			Recettes et dépenses non ventilables					

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
098		Relations Extér. et International.						
	91		Dépenses - Investissements					
		150098/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	250		250		✓
		150098/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	3.500	5.250		8.750	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES						
				3.750	5.250	250	8.750	
335		Ecole de police						
082		Institut Provincial de Formation						
	91		Dépenses - Investissements					
		335082/27101/000	TRAVAUX A L'ACADEMIE DE POLICE	130.000	54.000		184.000	✓
420		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)						
016		Service Technique Provincial						
	91		Dépenses - Investissements					
		420016/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR LE STP VOIRIE	60.000		60.000		✓
610		Recherche scientifique pour le développement agricole						
024		Office Provincial Agricole						
	91		Dépenses - Investissements					
		610024/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A.	105.200	24.300		129.500	✓
706		Centre psychotechnique d'orientation professionnelle						
027		Office d' Orientation et Guidance						

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. S&Fonc.	Gp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
	91		Dépenses - Investissements					
		706027/27101/000	TRAVAUX A L'I.O.G.	326.000		55.000	271.000	✓
732		Enseignement agricole et horticoles						
060		Ferme de St-Quentin						
	91		Dépenses - Investissements					
		732060/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN	26.000		11.000	15.000	✓
		732060/24100/000	ACHAT DE VEHICULES ET DE MATERIEL ROULANT POUR LA FERME DE SAINT-QUENTIN		26.000		26.000	✓
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		26.000	26.000	11.000	41.000	
762		Culture et loisirs						
037		Service Culturel						
	91		Dépenses - Investissements					
		762037/27101/000	TRAVAUX POUR LE SERVICE CULTUREL	113.000		50.000	63.000	✓
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires						
071		Intercommunale I.M.A.J.E.						
	90		Dépenses - Transferts					
		844071/26240/000	SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR TRAVAUX A L'ASBL "IMAJE"		5.387		5.387	✓
922		Habitations sociales et politique foncière du logement						
055		Logement						
	92		Dépenses - Dette					
		922055/29200/002	OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	7.500.000		6.000.000	1.500.000	✓

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

Fonct. Grp. Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
Ssfonc Eco.						
TOTAL	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	11.357.935	147.551	6.326.250	5.179.236	

<u>PROVINCE DE NAMUR</u>		<u>EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4</u>					Le 15/09/2005	
							Page : 68	
Fonct.	GFP.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Justification
SsFonc	ECO.							
TOTAL DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)				11.357.935	167.551	6.326.250	5.199.236	

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

RECETTES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 4	2.756.458		19.764.958	22.521.416	3.470.527	4.913.712	30.905.655
	MODIFICATIONS (+)			2.750.523	2.750.523	16.000		2.766.523
	(-)	-84.670		-6.814.552	-6.899.222			-6.899.222
		-84.670		-4.064.029	-4.148.699	16.000		-4.132.699
	TOTAL	2.671.788		15.700.929	18.372.717	3.486.527	4.913.712	26.772.956

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
BUDGET AVANT NB 4		2.087.818	12.928.425	13.027.157	28.043.400	174.346	1.960.896	30.178.642
MODIFICATIONS (+)		5.387	142.164		147.551	20.000		167.551
MODIFICATIONS (-)			-326.250	-6.000.000	-6.326.250			-6.326.250
		5.387	-184.086	-6.000.000	-6.178.699	20.000		-6.158.699
TOTAL		2.093.205	12.744.339	7.027.157	21.864.701	194.346	1.960.896	24.019.943

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GLOBAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	17.541.448	1.475.000	16.066.448	115.284.166	117.750.952	-2.466.786	1.885.896	2.644.566	-758.670	134.711.510	121.870.518	12.840.992
MB N°1		223.170	-223.170	312.459	305.835	6.624		2.847.699	-2.847.699	312.459	3.376.704	-3.064.245
Tot. après MB	17.541.448	1.698.170	15.843.278	115.596.625	118.056.787	-2.460.162	1.885.896	5.492.285	-3.606.369	135.023.969	125.247.222	9.776.747
MB N°2		45.236	-20.447	23.106	19.690	3.416		21.350	-21.350	47.895	86.276	-38.381
Tot. après MB	17.566.237	1.743.406	15.822.831	115.619.731	118.076.477	-2.456.746	1.885.896	5.513.615	-3.627.719	135.071.864	125.333.498	9.738.366
MB N°3		7.108.583	-307.976	509.900	185.126	324.774		1.709	-1.709	7.310.507	7.295.418	15.089
Tot. après MB	24.366.844	8.851.989	15.514.855	116.129.631	118.261.603	-2.131.972	1.885.896	5.515.324	-3.629.428	142.382.371	132.628.916	9.753.455
MB N°4		101.580	-101.580	-230.989	4.465.001	-4.695.990				-230.989	4.566.581	-4.797.570
Tot. après MB	24.366.844	8.953.569	15.413.275	115.898.642	122.726.604	-6.827.962	1.885.896	5.515.324	-3.629.428	142.151.382	137.195.497	4.955.885

EXERCICE 2005 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°4

	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GLOBAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	4.919.002	70.000	4.849.002	22.054.777	23.944.578	-1.889.801	758.670	1.960.896	-1.202.226	27.732.449	25.975.474	1.756.975
MB N°1	50.000	97.449	-47.449	1.835.344	5.185.710	-3.350.366	3.831.983		3.831.983	5.717.327	5.283.159	434.168
Tot. après MB	4.969.002	167.449	4.801.553	23.890.121	29.130.288	-5.240.167	4.590.653	1.960.896	2.629.757	33.449.776	31.258.633	2.191.143
MB N°2	6.897	6.897		189.769	203.418	-13.649	21.350		21.350	218.016	210.315	7.701
Tot. après MB	4.975.899	174.346	4.801.553	24.079.890	29.333.706	-5.253.816	4.612.003	1.960.896	2.651.107	33.667.792	31.468.948	2.198.844
MB N°3	-1.505.372		-1.505.372	-1.558.474	-1.290.306	-268.168	301.709		301.709	-2.762.137	-1.290.306	-1.471.831
Tot. après MB	3.470.527	174.346	3.296.181	22.521.416	28.043.400	-5.521.984	4.913.712	1.960.896	2.952.816	30.905.655	30.178.642	727.013
MB N°4	16.000	20.000	-4.000	-4.148.699	-6.178.699	2.030.000				-4.132.699	-6.158.699	2.026.000
Tot. après MB	3.486.527	194.346	3.292.181	18.372.717	21.864.701	-3.491.984	4.913.712	1.960.896	2.952.816	26.772.956	24.019.943	2.753.013

Proposé par la Députation Permanente en séance du 08 septembre 2005.

PRESENTS : Messieurs A. DALEM, Gouverneur Président,
M. WAUTHIER, J. PAULET,
Madame M. ROBERT-DECLERCQ, Messieurs D. NOTTE, J. MATHY,
Députés-Membres
et Monsieur D. GOBLET, Greffier Provincial.

RAPPORTEUR : Monsieur le Député Permanent J. PAULET

Le Greffier Provincial,

(s) Daniel GOBLET

Le Président,

s) Amand DALEM

Voté par le Conseil Provincial en séance du 30 septembre 2005.

Le Greffier Provincial,

Daniel GOBLET

Le Président,

Yvan PETIT

N° 78.- GESTION FINANCIERE DES COMMUNES : arrêtés de la Députation permanente
(approbations, non approbations, réformations) Novembre 2005

ROCHEFORT

Par arrêté du 10.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer la délibération du 13.10.2005 par laquelle le Conseil communal de ROCHEFORT a arrêté la modification budgétaire n° 3 ordinaire et d'approuver la délibération du 13.10.2005 par laquelle le Conseil communal de ROCHEFORT a arrêté la modification budgétaire n° 4 extraordinaire, pour l'exercice 2005.

METTET

Par arrêté du 10.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer la délibération du 29.09.2005 par laquelle le Conseil communal de METTET a arrêté la modification budgétaire n° 3 ordinaire et d'approuver la délibération du 29.09.2005 par laquelle le Conseil communal de METTET a arrêté la modification budgétaire n° 4 extraordinaire, pour l'exercice 2005.

COUVIN

Par arrêté du 10.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 30.09.2005 par lesquelles le Conseil communal de COUVIN a arrêté les modifications budgétaires n°s 4 et 5, pour l'exercice 2005.

FLORENNES

Par arrêté du 10.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 30.09.2005 par laquelle le Conseil communal de FLORENNES établit, pour les exercices 2005 à 2006, une redevance sur la délivrance et le traitement de documents administratifs en matière d'ordonnance de police.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse ni l'intérêt général ni régional.

FLOREFFE

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.09.2005 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE a arrêté les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2004.

NAMUR

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 07.09.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté les comptes annuels 1997 et les états de recettes et dépenses 1997 de la Régie urbaine de l'équipement de NAMUR

FOSES-LA-VILLE

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 30.08.2005 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE a arrêté les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2004.

NAMUR

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté la modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2005 de sa Régie Loisirs, jeunesse et sports.

NAMUR

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté la modification budgétaire n° 2 pour l'exercice 2005 de sa Régie Citadelle.

NAMUR

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté la modification budgétaire n° 2 pour l'exercice 2005 de sa Régie urbaine de l'équipement.

ANDENNE

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 07.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de ANDENNE a arrêté les modifications budgétaires ns° 5 et 6, pour l'exercice 2005.

ONHAYE

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 27.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de ONHAYE a arrêté les modifications budgétaires ns° 3 et 4, pour l'exercice 2005.

NAMUR

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté les modifications budgétaires ns° 5 et 6, pour l'exercice 2005.

ANDENNE

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations en date du 07.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de ANDENNE :

- proroge jusqu'au 31.03.2007 la délibération en date du 05.10.2001 établissant une redevance sur la délivrance de copies de documents aux conseillers communaux ;
- modifie sa délibération en date du 14.12.2001, déjà modifiée par celle du 03.05.2002, établissant une redevance sur les prestations du service d'incendie.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent ni l'intérêt général ni régional.

PHILIPPEVILLE

Par arrêté du 17.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations en date du 25.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de PHILIPPEVILLE établit, pour l'exercice 2006 :

- les centimes additionnels au précompte immobilier;
- la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques;
- la taxe sur la collecte des déchets ménagers par conteneur standardisé avec identification et pesage;
- la taxe sur la force motrice.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent ni l'intérêt général ni régional.

NAMUR

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté le budget pour l'exercice 2006 de sa Régie Citadelle.

NAMUR

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté le budget pour l'exercice 2006 de sa Régie urbaine de l'équipement.

NAMUR

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté le budget pour l'exercice 2006 de sa Régie Loisirs, jeunesse et sports.

NAMUR

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 05.10.2005 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté le budget pour l'exercice 2006 de sa Régie foncière.

BEAURAING

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 28.09.2005 par laquelle le Conseil communal de BEAURAING a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2004 de la ville compte tenu des modifications techniques y apportées.

DOISCHE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 30.09.2005 par lesquelles le Conseil communal de DOISCHE a arrêté les modifications budgétaires n° 1 et 2, pour l'exercice 2005.

LA BRUYERE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 17.11.2005 par lesquelles le Conseil communal de LA BRUYERE a arrêté les modifications budgétaires n° 3 et 4, pour l'exercice 2005.

FLOREFFE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente du Conseil provincial de NAMUR décide d'approuver les délibérations du 24.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de FLOREFFE a arrêté les modifications budgétaires n° 3 et 4, pour l'exercice 2005.

FOSES-LA-VILLE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer la délibération du 17.10.2005 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE a arrêté la modification budgétaire n° 1 ordinaire et d'approuver la délibération du 17.10.2005 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE a arrêté la modification budgétaire n° 2 extraordinaire, pour l'exercice 2005.

GEDINNE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer les délibérations du 29.09.2005 par lesquelles le Conseil communal de GEDINNE a arrêté les modifications budgétaires ns° 3 et 4 pour l'exercice 2005.

HAVELANGE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver la délibération du 24.10.2005 par laquelle le Conseil communal de HAVELANGE a arrêté la modification budgétaire n° 5 ordinaire, et de réformer la délibération du 24.10.2005 par laquelle le Conseil communal de HAVELANGE a arrêté la modification budgétaire n° 6 extraordinaire, pour l'exercice 2005.

CERFONTAINE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 24.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de CERFONTAINE a arrêté les modifications budgétaires ns° 3 et 4, pour l'exercice 2005.

YVOIR

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 24.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de YVOIR a arrêté les modifications budgétaires ns° 5 et 6, pour l'exercice 2005.

HOUYET

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente du Conseil provincial de NAMUR décide d'approuver les délibérations du 26.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de HOUYET a arrêté les modifications budgétaires ns° 3 et 4, pour l'exercice 2005.

BIEVRE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer la délibération du 03.11.2005 par laquelle le Conseil communal de BIEVRE a arrêté la modification budgétaire n° 5 ordinaire, et d'approuver la délibération du 03.11.2005 par laquelle le Conseil communal de BIEVRE a arrêté la modification budgétaire n° 6 extraordinaire, pour l'exercice 2005.

CINEY

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations du 24.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de CINEY a arrêté les modifications budgétaires ns° 3 et 4, pour l'exercice 2005.

GEDINNE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide de réformer la délibération du 02.06.2005 par laquelle le Conseil communal de GEDINNE a arrêté la modification budgétaire ordinaire n° 1 pour l'exercice 2005 et d'approuver la délibération du 02.06.2005 par laquelle le Conseil communal de GEDINNE a arrêté la modification budgétaire extraordinaire n° 2 pour l'exercice 2005.

EGHEZEE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations en date du 07.11.2005 par lesquelles le Conseil communal de EGHEZEE :

- 1) modifie, pour l'exercice 2006, la délibération en date du 25.10.2001, déjà modifiée par les délibérations du 28.10.2002 et du 06.11.2003, établissant une taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- 2) modifie, pour l'exercice 2006, la délibération en date du 30.01.2003, déjà modifiée par la délibération du 06.11.2003, établissant une taxe sur la propriété publique;
- 3) modifie, pour l'exercice 2006, la délibération en date du 30.01.2003, déjà modifiée par la délibération du 06.11.2003, établissant une taxe sur la délivrance de sacs payants destinés à la collecte des déchets ménagers;
- 4) établit, pour les exercices 2006 à 2007, une taxe sur la délivrance de permis de lotir;
- 5) établit, pour les exercices 2006 à 2007, une taxe sur les demandes relatives au permis d'environnement au sens du décret du 11 mars 1999.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent ni l'intérêt général ni régional.

SAMBREVILLE

Par arrêté du 24.11.2005 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Députation permanente décide d'approuver les délibérations en date du 24.10.2005 par lesquelles le Conseil communal de SAMBREVILLE établit, pour l'exercice 2006 :

- les centimes additionnels au précompte immobilier;
- la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques;
- la taxe industrielle compensatoire.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent ni l'intérêt général ni régional.

N° 79.- HOPITAUX :

Centre Hospitalier Régional de Namur - Plan de gestion 2004 - 2008

Participation de l'Associé provincial à la récapitulation pour un montant de 2.800.000 €

(Résolution CP du 21.10.2005)

PROVINCE DE NAMUR

**ADMINISTRATION DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTE ET
DU LOGEMENT**

N/Réf. : JFG/sp/16/B/2936.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

Affaire n 120°/05 : C.H.R.N. – Plan de gestion (2004 – 2008) - Participation de l'Associé provincial à la recapitalisation pour un montant de 2.800.000 €.

ATTENDU que le Conseil Provincial, en sa séance du 9 avril 2004 a approuvé le plan de gestion pluriannuel (2004 – 2008) du C.H.R.N. dans le cadre du plan Tonus – Axe 2 ;

VU l'article L 3131 – 1, § 2, 7° de l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux stipulant que les actes des autorités provinciales sur la prise de participation à une association ou société de droit public ou de droit privé, susceptible d'engager les finances provinciales, sont soumis à l'approbation du Gouvernement ;

ATTENDU que la Députation Permanente, en séance du 6 janvier 2005, a marqué son accord sur la participation de l'Associé provincial à la recapitalisation du C.H.R. via l'inscription à la 1^{ère} modification budgétaire à l'exercice en 2005 d'un montant de 2.800.000 € à l'article 872052/2810/000 du budget 2005 ;

ATTENDU que ladite modification budgétaire a bien été approuvée par l'autorité de Tutelle le 22 mars 2005 ;

VU l'avis de sa 1^{ère} Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : de marquer son accord sur la participation de l'Associé provincial à la recapitalisation du Centre Hospitalier Régional de Namur pour un montant de 2.800.000 €.

Article 2 : expédition de la présente résolution sera adressée au Gouvernement wallon pour approbation.

Article 3 : une fois approuvée, cette résolution sera publiée au Bulletin provincial.

Article 4 : expédition de la présente sera adressée au Président du C.H.R.N. ainsi qu'aux représentants provinciaux.

Namur, le 21 octobre 2005.

Le Greffier provincial,
D. GOBLET.

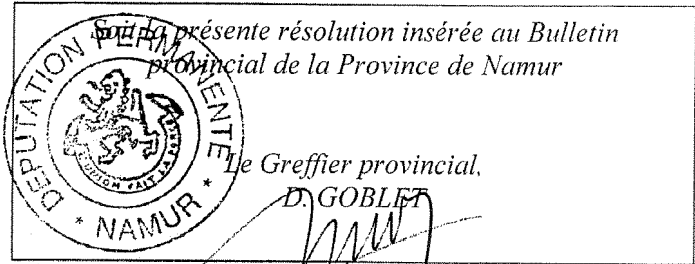
Le Président,
Y. PEWIT.

Pour expédition conforme,
Le Greffier Provincial,
D. GOBLET

N° 80.- INSTITUTIONS PROVINCIALES :

Organigramme général des institutions provinciales - Modification
(Résolution CP du 21.10.2005)

PROVINCE DE NAMUR
ADMINISTRATION CENTRALE
SERVICE DU PERSONNEL PROVINCIAL
N°609/MP/Cadre/SECP/IX/2005



Affaire n°114/05 - Organigramme général des institutions provinciales - Modification

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu sa résolution du 24 septembre 1999, devenue exécutoire par expiration du délai, relative à la révision des cadres provinciaux ;

Vu sa résolution du 27 juin 2003, devenue exécutoire par expiration du délai, créant le Service d'Encadrement du Conseil Provincial et l'inscrivant, au sein de l'organigramme des institutions provinciales, sous la hiérarchie directe du greffier provincial.

Vu sa résolution du 28 mai 2004, devenue exécutoire par expiration du délai, procédant à la révision du cadre provincial et modifiant l'organigramme général des institutions en y créant, notamment, un nouveau secteur appelé « l'Administration Centrale » regroupant les services « transversaux » ;

Attendu que le Service d'Encadrement du Conseil Provincial doit être considéré comme un service transversal ;

Vu la proposition de la Députation Permanente d'intégrer ce service au sein de l'Administration Centrale ;

Vu l'avis de sa 5^{ième} Commission ;

A R R E T E :

Article 1er. - Le Service d'Encadrement du Conseil Provincial est reclassé au sein de l'Administration Centrale sous la dépendance de son 1^{er} directeur.

Article 2. - La présente résolution produit ses effets le 1^{er} novembre 2005.

Namur, le 18 novembre 2005.

Le Greffier provincial,

(λ) D. GOBLET.

Le Président,

(λ) Y. PETIT.

N° 81.- PERSONNEL COMMUNAL :

Arrêté de la Députation permanente (approbation) Novembre 2005

FERNELMONT

Un arrêté de la Députation permanente du 24.11.2005 pris en vertu des articles L3131-1 et L3132-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation approuve la délibération du 20.10.2005 par laquelle le Conseil communal de FERNELMONT décide l'augmentation du volume des prestations des nettoyeuses.

N° 82.- POLICE DES COMMUNES :

Ordonnances de Police des Bourgmestres et Délibérations des Conseils communaux

POLICE DES COMMUNES

Ordonnances de Police prises par les Bourgmestres

Commune	Date	Objet
ANDENNE	08.11.2005	Mesures de circulation rue de Reppe à Seilles du 9 au 10.11 pour travaux SNCB au passage à niveau n°78
ANDENNE	22.11.2005	Mesures de circulation rue du Vigna et rue de la Station à Seilles à partir du 25.11 pour travaux de pose d'un collecteur
ANDENNE	22.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement rue des Chanoinesses les 17 et 18.12 à l'occasion d'un marché de Noël
ANDENNE	22.11.2005	Mesures de stationnement rue Brun et rue Janson à partir du 23.11 pour travaux de pose de canalisations
ANHEE	28.10.2005	Mesures de circulation rue de la Gare à Warnant les 16, 17, 18, 21 et 22.11 pour cause de travaux électriques
ANHEE	03.11.2005	Mesures de stationnement sur un tronçon de la rue du Respois à Anhée les 4 et 5.11 pour travaux de raccordement aux égouts
ANHEE	07.11.2005	Mesures de circulation chemin de Sommière à Haut-le-Wastia du 5 au 9.12 et du 12 au 16.12 pour remplacement de supports de ligne HT
ANHEE	16.11.2005	Mesures de circulation rue de la Cour à Maredret les 16 et 17.11 pour travaux de raccordement aux égouts
ANHEE	17.11.2005	Mesures de circulation rue Petit le 22.11 pour placement d'un conteneur en partie en voirie
ANHEE	18.11.2005	Mesures de circulation du 18.11 au 16.12 sur la route reliant Salet à Bioul pour cause de travaux de tranchées avec pose de câbles BT
ANHEE	21.11.2005	Mesures de circulation rue de l'Ermitage à Bioul à dater du 21.11 pour travaux de terrassement dans un nouveau lotissement
ASSESE	04.11.2005	Mesures de circulation rue de Wavremont à Assesse du 9.11 au 9.12 pour travaux de pose de câbles
ASSESE	04.11.2005	Mesures de circulation le 27.11 rue du Parvis, rue du Prieuré et rue Maibelle à Florée à l'occasion d'une inauguration de travaux
ASSESE	09.11.2005	Mesures de sécurité pour placement d'un conteneur rue de Lustin à Maillen du 18 au 21.11
ASSESE	10.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la N4 à Courrière pour travaux d'entretien du revêtement à partir du 16.11
ASSESE	24.11.2005	Mesures de circulation rue Haute à Crupet le 17.12 pour l'organisation d'une marche annuelle
BEAURAING	03.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la rue de Bouillon du 7 au 10.11 pour travaux de pose de conduite d'eau
BEAURAING	10.11.2005	Mesures de stationnement sur une portion de la rue de Rochefort le 12.11 pour cause d'un déménagement
BEAURAING	16.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18.11 au carrefour rue de Snaye - rue de la Cabine à Pondrôme pour cause de travaux
BEAURAING	18.11.2005	Mesures de circulation rue de Luxembourg du 21.11 au 31.12 pour travaux de réfection d'un mur
BEAURAING	18.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la RN 95 bis pour cause de travaux de placement d'un pont
BEAURAING	22.11.2005	Mesures complémentaires de circulation rue du Luxembourg entre le 22.11 et le 31.12 pour travaux de réfection d'un mur
BIEVRE	08.11.2005	Mesures de circulation sur deux tronçons de la rue de Dinant à partir du 15.11.2005 pour l'un, du 1.02.2006 pour l'autre, pour cause de travaux
CINEY	03.11.2005	Mesures de circulation sur une portion de la rue des Tanneries à dater du 4.11 pour dépôts de matériaux à l'entrée arrière d'un restaurant
CINEY	16.11.2005	Mesures de stationnement rue du Commerce à partir du 17.11 pour placement d'un conteneur pour travaux à une habitation
CINEY	17.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la rue Piconette à dater du 21.11 pour travaux à une habitation
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement et de circulation rue Walter Seur à dater du 24.11 pour travaux de raccordement au réseau de gaz
CINEY	22.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement dans la ruelle longeant le théâtre de Ciney le 23.11 à l'occasion du Festival de Théâtre Wallon
CINEY	23.11.2005	Mesures de circulation rue de Custinne et sur les voiries entre la chapelle et la route de Custinne le 17.12 pour l'organisation d'une fête de Noël à Corbion
DINANT	07.11.2005	Mesures de circulation rue de Meuse à Bouvignes le 14.11 pour cause d'un déménagement

DINANT	07.11.2005	Mesures de stationnement sur une portion de la rue Artiste Caussin du 10 au 17.11 pour travaux de raccordement à un immeuble
DINANT	07.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement place Patenier du 9 au 10.11 pour placement d'un container en voirie
DINANT	09.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la rue Matadi le 14.11 pour travaux à une habitation
DINANT	10.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement sur un tronçon de la rue des Crétiats à Falmignoul le 15.11 pour cause de travaux à l'église
DINANT	10.11.2005	Mesures de stationnement et de circulation piétonnière sur une portion de la rue Grande du 14 au 15.11 pour placement d'un échafaudage pour travaux
DINANT	14.11.2005	Mesures de stationnement et de circulation sur une portion de la rue Artiste Caussin du 16 au 23.11 pour divers travaux de raccordement
DINANT	14.11.2005	Mesures de stationnement et de circulation sur une portion de la rue Saint-Jacques du 17 au 24.11 pour divers travaux de raccordement
DINANT	22.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement rue de la Restauration à Falmagne du 17 au 19.12 à l'occasion des festivités organisées pour Noël
DINANT	22.11.2005	Mesures de circulation le 16.12 pour présence d'un camion de déménagement Boulevard L. Sasserath
DINANT	23.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement le 26.11 rue G. Cousoit pour cause de travaux à un immeuble avec présence d'une grue
DINANT	23.11.2005	Mesures de circulation des véhicules et des piétons rue Fétis du 24 au 25.11 pour stationnement d'un camion-benne en partie sur voirie et trottoir
DINANT	23.11.2005	Mesures modifiant l'ordonnance du 22.11 à l'occasion des festivités organisées à Falmagne du 17 au 19.12
DINANT	23.11.2005	Mesures de stationnement square Père Pire à Leffe du 14 au 20.12 pour l'organisation d'un marché de Noël
DINANT	24.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement rue Camille Henry le 30.11 pour placement d'un container pour travaux en voirie
DINANT	24.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 28.11 rue St-Jacques pour cause d'un déménagement
DINANT	24.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement du 28.11 au 16.12 pour travaux en voirie au carrefour des rues Pont-en-Isles et Courte St-Roch
DINANT	25.11.2005	Mesures de circulation rue Monseigneur à Neffe le 28.11 pour placement d'un container
DINANT	28.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement rue L&V Barré du 30.11 au 1.12 pour travaux d'égouttage
FLORENNES	09.11.2005	Mesures de stationnement rue Montagne de la Ville à dater du 14.11 pour cause de travaux aux toitures d'une école
FLORENNES	09.11.2005	Mesures de stationnement Grand-Place à Morialmé (le 15.11), Place Verte à Florennes (le 16.11) et Place de Flavion (le 17.11) à l'occasion de spectacles de clowns
FLORENNES	14.11.2005	Mesures de stationnement sur une partie de la rue Ruisseau des Forges à partir du 22.11 pour cause des travaux à un bâtiment
FLORENNES	21.11.2005	Mesures de circulation rue Abbé Dessomme à Florennes-Chaumont le 24.11 suite à la présence d'un bus pour projection d'un film à l'école communale
GEMBLoux	03.11.2005	Mesures de circulation le 7.11 rue Reine Astrid pour travaux de branchement électrique d'une habitation
GEMBLoux	10.11.2005	Mesures de stationnement et de circulation sur un tronçon de la rue des Fabriques à partir du 14.11 pour traversée de voirie et pose de câbles électriques
GEMBLoux	17.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la N4 à Lonzé du 23 au 25.11 pour travaux de pose d'un poteau d'antenne GSM et d'éclairage public
GEMBLoux	17.11.2005	Mesures de circulation rue du Pont des Pages à Sauvenière le 20.11 à l'occasion du déroulement d'un match de football
GEMBLoux	25.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement rue du Bois entre le 28.11 et le 2.12 pour travaux de raccordements d'égout
GEMBLoux	25.11.2005	Mesures de circulation rue de la Station à Beuzet entre le 28.11 et le 2.12 pour travaux de raccordements d'égout
LA BRUYERE	21.09.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la rue de Laustaille à Meux à dater du 22.09 pour réfection de voirie
LA BRUYERE	13.10.2005	Mesures de circulation place Serge Dauginet à Emynes le 15.10 à l'occasion des jeux sportifs organisés par le Club des Jeunes
LA BRUYERE	13.10.2005	Mesures de circulation et de stationnement à l'occasion de l'organisation de courses de quads les 15 et 16.10 à la "Grande Campagne" à Saint-Denis
LA BRUYERE	24.10.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la rue de Beauvaux à Saint-Denis à dater du 24.10 pour travaux avec traversées de voirie
LA BRUYERE	25.10.2005	Mesures de circulation et de stationnement à dater du 26.10 place communale et rue des Déportés à Rhinnes à l'occasion de la fête d'Halloween
LA BRUYERE	31.10.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la rue Derrière les Monts à Rhinnes à partir du 3.11 pour cause de travaux à un immeuble avec occupation de la voirie
METTET	07.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement dans diverses voiries de l'entité le 12.11 pour l'organisation du "1er Rallye de l'Entre-Sambre et Meuse"

METTET	07.11.2005	Mesures de circulation rue du Grand Ruau à Biesme à dater du 14.11 pour travaux au réseau de distribution d'eau
METTET	18.11.2005	Mesures pour chantier de pose de câbles du 22 au 29.11 rue Maistrecoq à Biesme
METTET	25.11.2005	Mesures pour chantier de pose de câbles du 25.11 au 2.12 Ruelle Cadet à Oret
ONHAYE	07.11.2005	Mesures de circulation rue de Hastière à dater du 9.11 pour travaux de pose de câbles électriques et de télédistribution
ONHAYE	07.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement à dater du 14.11 au chemin de Sommière à Haut-le-Wastia pour remplacement d'un support de ligne HT
ONHAYE	15.11.2005	Mesures de circulation rue du Château-Ferme et rue Try-des-Bruyères à Falaën du 25 au 27.11 à l'occasion de l'organisation d'une "Foire du Vin"
ONHAYE	22.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement au chemin de Sommière à Haut-le-Wastia du 5 au 9.12 et du 12 au 16.12 pour remplacement de supports d'une ligne HT
ONHAYE	22.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement au chemin de Sommière à Haut-le-Wastia du 29.11 au 2.12 pour remplacement de supports d'une ligne HT
ROCHEFORT	21.11.2005	Mesures de stationnement sur deux parkings de la rue des Tanneries les 23 et 25.11 pour stationnement d'un bus et montage d'une tente d'exposition
SOMME-LEUZE	21.11.2005	Mesures de circulation rue Cognely à partir du 23.11 pour travaux de pose de tuyaux d'égouts et de filets d'eau
VRESSE S/SEMOIS	18.11.2005	Mesures de circulation rue Ste Agathe à Laforêt à partir du 18.11 pour travaux d'aménagement du réseau d'égouttage
WALCOURT	04.11.2005	Mesures de circulation sur un tronçon de la RN5 du 7 au 25.11 pour travaux de remplacement de dalles de béton et d'asphaltage
WALCOURT	07.11.2005	Mesures de circulation dans diverses sections de l'entité de Walcourt à partir du 7.11 pour travaux de réfection à chaud de tarmaacs
WALCOURT	24.11.2005	Mesures de circulation à dater du 28.11 rue des Roses et rue de Senzeille à Fontenelle et rue des Roses à Gerlimpont pour pose de canalisations en voirie
WALCOURT	24.11.2005	Mesures de circulation à dater du 17.11 au Parc Communal de Walcourt et rue de la Montagne pour pose de câblage électrique et fouilles en tranchées
WALCOURT	24.11.2005	Mesures de circulation le 28.11 rue Pairelle à Thy-le-Château pour travaux de déplantation d'un poteau
WALCOURT	24.11.2005	Mesures de circulation le 28.11 rue de Gerpinnes à Tarcienne pour travaux de distribution d'eau
YVOIR	27.10.2005	Mesures de circulation sur une partie de la ruelle du Maka le 28.10 pour cause de travaux dans une habitation
YVOIR	27.10.2005	Mesures de circulation et de stationnement rue de Miannoye et rue du Grand Doyer du 2 au 8.11 à l'occasion de la kermesse de Durnal
YVOIR	28.10.2005	Mesures de circulation sur la N937 à Purnode à partir du 8.11 pour travaux de renouvellement du revêtement de la voirie
YVOIR	03.11.2005	Mesures de circulation du 4 au 7.11 rue des Ecoles à Purnode pour placement d'un conteneur en voirie
YVOIR	04.11.2005	Mesures de circulation rue du Try d'Andoy à Duran le 6.11 pour l'organisation d'une cérémonie religieuse à l'occasion de la St-Hubert
YVOIR	08.11.2005	Mesures de circulation Chemin du Vieux Château à Dorinne à partir du 8.11 pour travaux de réfection d'un mur de soutènement

POLICE DES COMMUNES
Délibérations des Conseils communaux

Commune	Date	Objet
ANDENNE	18.11.2005	Abrogation du règlement complémentaire du 27.05.2005 sur la circulation des véhicules lourds quai des Fusillés et rue Malavé
ANDENNE	18.11.2005	Restauration d'un passage pour piétons rue de Leuze à Vezin
ANDENNE	18.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre sur la circulation rue de Reppe à Seilles du 9 au 10.11 pour travaux SNCB à un passage à niveau
ANDENNE	18.11.2005	Modifications des limites de l'agglomération rue de Leuze et rue de Bellaire à Vezin
CINEY	21.11.2005	Mesures de circulation le 11.12 rue du Tour de France et rue Grande à Chevetogne à l'occasion de l'organisation d'une marche ADEFS
CINEY	21.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement dans diverses voiries de Ciney le 30.12 de 12 à 17h pour l'organisation de la Corrida de la St-Sylvestre
CINEY	21.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement le 2.12 au parking "Belot" et place du Roi Baudouin à l'occasion de l'organisation de la St Eloi
CINEY	21.11.2005	Réservation d'un emplacement de stationnement le 2.12 rue du Commerce à un bus d'information
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement quai de l'industrie à dater du 5.12 pour travaux de raccordement d'une conduite de gaz
CINEY	21.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement dans diverses voiries de Ciney le 30.12 de 16h à la fin de l'épreuve pour l'organisation de la Corrida de la St-Sylvestre
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement rue de l'Etang à dater du 5.12 pour travaux de raccordement d'une conduite de gaz
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement rue du Commerce à dater du 6.12 pour travaux de raccordement d'une conduite de gaz à l'immeuble n° 58
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement rue du Commerce à dater du 6.12 pour travaux de raccordement d'une conduite de gaz à l'immeuble n° 128
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement rue Concorde à dater du 9.12 pour travaux de raccordement d'une conduite de gaz
CINEY	21.11.2005	Mesures de stationnement rue Courtoie à dater du 9.12 pour travaux de raccordement d'une conduite de gaz
CINEY	21.11.2005	Mesures de circulation et de stationnement entre le 1 et le 6.12 dans diverses voiries de Ciney à l'occasion de la Foire Saint Eloi 2005
DINANT	26.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 13.10 sur la circulation rue St Jacques et boulevard Sasserath du 17 au 28.10 pour travaux en trottoir
EGHEZEE	07.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 27.10 sur la circulation route de Cortil-Wodon à Leuze pour travaux de réfection de la voirie
FLOREFFE	27.06.2005	Restauration de zones 30 aux abords de l'école communale de Soye et de l'école maternelle libre de Floreffe-centre
FLOREFFE	05.09.2005	Mesure de suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées rue de Soye
FLOREFFE	05.09.2005	Mesure de réservation d'un emplacement de stationnement aux véhicules de police place Roi Baudouin
FLORENNES	23.06.2005	Restauration de zones 30 à la place de Rosée, rue aux Foires et rue des Forges en tant qu'abords des écoles de Rosée
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 17.08 pour placement en voirie du 5 au 31.08 d'un échafaudage et d'un container rue de Névremont et route de Tamines
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 18.08 sur la circulation le 4.09 place de Sart-Eustache et rue Les Ruelles pour l'organisation d'une brocante
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 18.08 sur la circulation et le stationnement le 21.08 dans diverses voiries de Bambois pour l'organisation d'une marche
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 18.08 sur la circulation rue de Névremont le 20.08 à l'occasion de la kermesse annuelle et d'une brocante
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 19.08 pour placement d'un conteneur en voirie le 22.09 rue des Echevins
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 24.08 sur la circulation entre le 26 et le 30.08 sur plusieurs voiries de Le Roux pour les fêtes communales
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 24.08 sur la circulation les 27 et 28.08 rue de Walcourt et rue Chapelle aux rats à Vittrival pour l'organisation d'un jumping
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 25.08 sur le stationnement rue Victor Roisin pendant la période scolaire pour assurer la sécurité des écoliers
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 26.08 sur la réservation d'emplacements de parking place du Chapitre du 27 au 28.09 pour la "Night Garden Party"
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 26.08 pour placement d'un échafaudage pour travaux rue d'Orbey à dater du 29.08
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmestre du 30.08 sur le stationnement le 30.08 rue du Marché pour travaux de rénovation d'une façade

FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 30.08 sur le stationnement rue des Zolos pendant la période scolaire pour assurer la sécurité des écoliers
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 31.08 sur la circulation et le stationnement entre le 2 et le 7.09 dans diverses voiries de Aïsemont pour les fêtes communales
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 31.08 sur la circulation et le stationnement entre le 7 et le 11.09 dans Fosses-la-Ville pour l'organisation d'un spectacle
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 2.09 sur les mesures pour travaux de réparation d'une fuite d'eau le 6.09 rue Franceschini
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 2.09 pour placement en voirie du 31.08 au 16.09 d'un échafaudage et d'un conteneur rue de Névremont et route de Taminés
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 2.09 sur la circulation rue d'Orbey du 6 au 9.09 pour travaux de rénovation de façade
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 6.09 sur les mesures pour travaux de réparation d'une fuite d'eau le 7.09 rue Franceschini
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 7.09 sur les mesures pour travaux de réparation d'une fuite d'eau le 8.09 rue Franceschini
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 8.09 sur le stationnement rue du Postif du 12 au 16.09 pour cause de travaux de toitures
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 8.09 pour placement d'un échafaudage en voirie rue du Bas-Sart à Sart-Eustache du 8 au 10.09
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur le stationnement du 24 au 29.09 place du Chapitre pour l'organisation de la Marche Saint-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur le stationnement avenue Albert Ier et la circulation place et rue du Chapitre le 28.09 pour la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur le stationnement place du Chapitre et parking des Tanneries le 3.10 à l'occasion des festivités de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur la circulation du 23 au 25.09 rue des Tanneries et rue Ste Brigide à l'occasion de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur la réservation d'un emplacement de parking le 27.09 derrière l'Hôtel de Ville à l'occasion d'une réception
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur la réservation de stationnement place du Chapitre le 1.10 pour une cérémonie de mariage
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur la circulation et le stationnement du 17 au 18.09 dans diverses voiries de Fosses-la-Ville
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur les emplacements de l'avenue des Combattants le 14.09 pour cause de travaux d'élagage
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 13.09 sur la circulation et le stationnement dans diverses voiries le 18.09 à l'occasion de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 14.09 sur la circulation et le stationnement de la place de Névremont à la ruelle du Puits le 18.09 pour la Marche St-Remy
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 16.09 sur la circulation le 20.09 rue de Claminforge à Le Roux pour travaux dans un lotissement
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 16.09 sur la circulation le 18.09 rue des Tanneries et rue Ste-Brigide à l'occasion de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 16.09 pour réservation d'un emplacement de parking à l'arrière d l'Hôtel de Ville du 16 au 19.09 pour placement d'une échoppe
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 20.09 sur le stationnement au parking des Tanneries le 1.10 pour cause de réception organisée à la salle d'Orbey
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 20.09 sur le stationnement rue des Egalots et avenue Albert Ier le 26.09 à l'occasion des réceptions de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 20.09 sur le stationnement place du Marché et rue du Marché le 27.09 à l'occasion des réceptions de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 21.09 sur le stationnement place du Chapitre, place du Marché et rue du Marché du 24 au 29.09 à l'occasion de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 30.09 sur le stationnement place du Chapitre et place du Marché le 2.10 à l'occasion de la St-Feuillen
FOSES-LA-VILLE	17.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 30.09 sur le stationnement place de Bambois et sur un tronçon de rue adjacent le 8.10 pour l'organisation d'une brocante
GEDINNE	27.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 28.09 sur la circulation d'accès à l'Arboretum à partir du 28.09 pour cause de travaux
GEDINNE	27.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 11.10 sur le stationnement sur une partie du parking de la place des Chasseurs Ardennais pour travaux du 14.10 au 1.12
GEDINNE	27.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 11.10 sur la circulation sur une partie de la rue Gilbert Lepropre le 21 et le 23.10 à l'occasion de la kermesse de Rienne
GEDINNE	27.10.2005	Mesures de circulation d'accès à la tour du Millénaire par Louette-St-Pierre les 9, 16 et 23.11 pour cause de battues de chasse
GEDINNE	27.10.2005	Mesures de circulation d'accès à la tour du Millénaire par Willerzie les 5 et 19.11 pour cause de battues de chasse
GEDINNE	27.10.2005	Mesures de circulation d'accès à la tour du Millénaire les 6 et 20.11 pour cause de battues de chasse
GEDINNE	27.10.2005	Mesures de circulation et de stationnement dans diverses voiries de Gedinne entre le 27.10 et le 2.11 à l'occasion de l'organisation de la kermesse
GEDINNE	24.11.2005	Fermeture de l'accès à la tour du Millénaire par Louette-St-Pierre les 7, 14, 21 et 28.12 par mesure de sécurité en période de chasse
GEDINNE	24.11.2005	Fermeture de l'accès à la tour du Millénaire par Willerzie les 3 et 17.12 par mesure de sécurité en période de chasse

GEDINNE	24.11.2005	Fermeture de l'accès à la tour du Millénaire par la rue des Eaux les 4 et 18.12 par mesure de sécurité en période de chasse
HAMOIS	22.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 6.10 sur la circulation dans plusieurs voiries de la commune le 21.10 à l'occasion d'une marche aux flambeaux
HAMOIS	22.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 10.10 sur la circulation rue Mapré à Mohiville à dater du 10.10 pour travaux de réfection de voirie
HAMOIS	22.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 12.10 sur la circulation rue de la Gare et rue des Comognes à Natoye à dater du 12.10 pour cause de travaux
HAMOIS	22.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 14.10 sur la circulation rue de Achet le 22.10 et le 24.10 à l'occasion de la kermesse de Achet
HAMOIS	22.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 17.10 sur la circulation rue de l'Ornia à Mohiville à partir du 18.10 pour travaux de traversée de voirie
HAMOIS	22.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 24.10 sur la circulation rue des Rocailles à Natoye du 7 au 8.11 et du 10 au 11.11 pour travaux d'entretien d'un passage à niveau
HASTIERE	31.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 29.09 sur la circulation rue du Pont Simon à Agimont le 2.10 pour cause d'une battue de chasse
HASTIERE	31.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 17.10 sur la circulation rue du Manoir à Agimont le 18.10 pour travaux d'aménagement de sécurité
HASTIERE	31.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 17.10 sur le stationnement rue de France à Heer-Agimont le 18.10 pour travaux de marquage routier
METTET	27.10.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 29.09 sur la circulation rue d'Anthée à Ermeton-sur-Biert pour travaux de réfection de toiture d'une habitation
OHEY	19.10.2005	Mesures de stationnement rue de Hodoumont aux abords du terrain de football de Jallet
OHEY	09.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 10.10 sur la circulation chemin de Fontaine à Evelette le 15.10 pour cause de battue de chasse
OHEY	09.11.2005	Ratific. ordonnance du Bourgmeistre du 10.10 sur la circulation rue de Matagne et route de Huy le 16.10 à l'occasion de la kermesse de Haillot
PHILIPPEVILLE	25.10.2005	Mesures complémentaires d'organisation de la circulation dans plusieurs voiries à Philippeville et Surice
SOMME-LEUZE	09.11.2005	Ratification de l'arrêté de police du 7.10 relatif aux mesures prises en raison de l'organisation de la kermesse de Bonsin
SOMME-LEUZE	09.11.2005	Ratification de l'arrêté de police du 10.10 relatif aux mesures prises pour travaux d'aménagement d'un étang à Heure
VIROINVAl	29.08.2005	Mesures de restriction de circulation rue de Najauge à Mazée

N° 83.- PRIMES PROVINCIALES :

Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
(Résolution CP du 21.10.2005)

PROVINCE DE NAMUR

**ADMINISTRATION PROVINCIALE
GENERALE**

Service du Logement et des Prêts

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR,

Affaire N° 103/05 : Règlement relatif à l'octroi de primes pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

VU ses résolutions des 21 septembre 2001 et 25 janvier 2002 portant règlement d'octroi de primes pour l'installation de capteurs solaires thermiques ;

ATTENDU que le Gouvernement Wallon a abrogé l'arrêté du 15 décembre 2000 visant à octroyer une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire et a adopté l'arrêté du 27 novembre 2003 visant à octroyer une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire;

ATTENDU qu'il convient d'adapter en conséquence le règlement provincial relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire ;

VU les articles L2212-32, L2213-1 et L2213-2 de l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

VU la proposition de la Députation permanente ;

VU l'avis de sa 1ère Commission ;

ARRETE :

Article 1er : Le règlement d'octroi de primes pour l'installation de capteurs solaires thermiques du 21 septembre 2001 modifié le 25 janvier 2002 est abrogé ;

Article 2 : : Le règlement relatif à l'octroi de primes pour l'installation d'un chauffe-eau solaire dont le texte est annexé à la présente est adopté.

Article 3 : La présente résolution entrera en vigueur le 8^{ème} jour après celui de son insertion au Bulletin Provincial de la Province et de sa mise en ligne sur le site Internet de la Province.

Namur, le 21 octobre 2005

Le Greffier provincial,

Le Président,

D. GOBLET

Y. PETIT

Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Article 1 : Dans les limites du présent règlement et des crédits budgétaires dûment approuvés, la Députation permanente accorde une prime destinée à encourager l'utilisation de l'énergie solaire par l'installation de chauffe-eau solaire.

Article 2 : Les capteurs solaires doivent être implantés sur le territoire de la Province de Namur.

Article 3 : Le montant de la prime est fixé à 500 euros par installation individuelle.

Article 4 : Cette prime peut être accordée aux personnes physiques ou morales.

Article 5 : Elle est subordonnée à l'octroi préalable de la prime attribuée par le Ministère de la Région wallonne pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Article 6 : La prime est accordée, sous réserve des dispositions suivantes, aux mêmes conditions que celles prévues par la Région wallonne dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 novembre 2003 visant à octroyer une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Les travaux doivent exclusivement servir à doter les immeubles d'habitation de chauffe-eau solaire.

Dans le cas particuliers des maisons de repos, résidences-service et instituts pour personnes handicapées, une installation individuelle équivaut à 10 m² de surface optique de capteur solaire installés. Le montant total de la prime pour ce type d'installation ne peut excéder 12.500 euros.

L'octroi de cette prime ne peut avoir pour objet l'installation de capteurs solaires destinés exclusivement au chauffage des piscines.

Article 7 : Le cumul avec toute autre subvention est autorisé dans la mesure où le montant total perçu n'excède pas 75 % du montant total de l'investissement.

Article 8 : la Députation permanente statue en équité dans tous les cas non prévus par le présent règlement.

Article 9 : La demande de prime est adressée au Service du Logement et des Prêts de la Province de Namur, rue du Collège, n° 33 à 5000 NAMUR et est constituée :

- de la copie du formulaire de la Région wallonne de demande de prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire ;
- de la preuve de l'octroi d'une prime de la Région wallonne pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Article 10 : Pour être recevable, la demande de prime provinciale doit être introduite dans les 3 mois du paiement de la prime régionale par la région wallonne.

Article 11 : La subvention est payée au demandeur. Dans l'hypothèse où la prime doit être payée à l'installateur, une attestation de cession de prime du demandeur au profit de l'installateur devra être délivrée au Service du Logement et des Prêts.

Article 12 : Le bénéficiaire de la prime autorise la Députation permanente à faire procéder sur place aux vérifications utiles par le Service du Logement et des Prêts de la Province de Namur. Une visite des lieux ne peut avoir lieu qu'après en avoir averti préalablement le bénéficiaire par courrier, au moins dix jours à l'avance.

Soit la présente insérée au Bulletin Provincial de la Province de Namur

Namur, le

D. GOBLET,

Greffier provincial.

N° 84.- RECEVEUR SPECIAL :

Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs - Service du Patrimoine culturel
Désignation d'un receveur spécial à partir du 01.01.2006.
(Résolution CP du 18.11.2005)

PROVINCE DE NAMUR
Services du Receveur Provincial

SERVICES FINANCIERS
Recettes Générales
Rue du Collège, 33
5000 NAMUR

Réf. : FG/1300/CP



*Soit la présente résolution insérée au
Nouvel Annuaire de la Province de Namur*

de Geoffrey J. GOSSET
J. GOSSET

Affaire n° 123/05 : Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs - Service du Patrimoine culturel - Désignation d'un receveur spécial à partir du 01.01.2006

LE CONSEIL PROVINCIAL

VU les résolutions du Conseil Provincial désignant Madame Jeannine VELDEMAN en qualité de receveur spécial de l'Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs ainsi que du service du Patrimoine culturel;

ATTENDU que l'intéressée sera admise à la retraite en cette qualité à dater du 31/12/2005 et, devant subir une intervention chirurgicale suivie d'une convalescence, il importe d'envisager son remplacement avant le début du prochain exercice comptable;

ATTENDU que, dans la plupart des services provinciaux, la fonction de receveur spécial est exercée par un employé d'administration;

VU l'avis de Monsieur Philippe HERMAL, Premier Directeur, proposant de retenir la candidature de Madame Patricia POLESE,;

ATTENDU que Madame POLESE, actuellement déjà comptable d'avances de fonds, présente les compétences requises pour exercer cette fonction;

VU les dispositions du chapitre 5 de l'arrêté royal du 02/06/1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale;

VU l'article L 2212-72 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

VU l'avis de la 5e Commission,

ARRETE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions de Madame Jeannine VELDEMAN en qualité de receveur spécial de l'Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs ainsi que du service du Patrimoine culturel à dater du 31/12/2005.

Article 2 : A partir du 01.01.2006, Madame Patricia POLESE est désignée en qualité de receveur spécial de l'Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs ainsi que du service du Patrimoine culturel en remplacement de Madame Jeannine VELDEMAN.

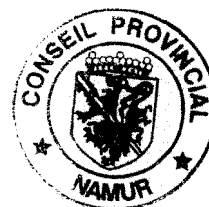
Namur, le 18.11.2005

Le Greffier Provincial
D.GOBLET

Le Président,
Y. PETIT

Pour Expédition conforme
Le Greffier Provincial,

D.GOBLET



N° 85.- SERVICES REGIONAUX D'INCENDIE :

- COUVIN: Délibération du Conseil communal du 30.05.2005 procédant à la modification du cadre statutaire.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 22.06.2005)
Délibération du Conseil communal du 30.05.2005 procédant à la désignation d'un stagiaire Sous-lieutenant volontaire.
(Arrêté d'improbation du Gouverneur du 30.06.2005)
- FOSSES-LA-VILLE : Délibération du Conseil communal du 25.04.2005 procédant à la modification du règlement organique.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 2.06.2005)
- SAMBREVILLE : Délibération du Conseil communal du 21.03.2005 procédant à la modification du règlement organique.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 8.04.2005)
Délibération du Conseil communal du 23.05.2005 procédant à la désignation d'un Sous-lieutenant médecin volontaire.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 3.06.2005)
Délibération du Conseil communal du 23.05.2005 procédant à la modification du règlement organique.
(Arrêté d'approbation du Gouverneur du 17.06.2005)

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR
Place Saint-Aubain, 2 5000 NAMUR Tél: 081/25.68.68

Direction de la Sécurité civile et de l'environnement
Réf:

Objet: COUVIN – Service d'incendie : Règlement organique – Modification du cadre statutaire.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,

VU la délibération du Conseil communal de COUVIN en date du 30 mai 2005 procédant à la modification du cadre statutaire du service d'incendie;

VU la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile telle qu'elle a été modifiée ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 7 avril 2003 répartissant les missions en matière de protection civile entre les services publics d'incendie et les services de la Protection civile.

VU l'arrêté royal du 08 novembre 1967 tel qu'il a été modifié ultérieurement portant en temps de paix, organisation des Services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie tel que modifié ultérieurement;

VU l'arrêté royal du 6 mai 1971 fixant les types de règlements communaux relatifs à l'organisation des services communaux d'incendie tel que modifié ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 19 avril 1999 établissant les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des Services communaux d'incendie tel qu'il a été modifié ultérieurement ;

A R R E T E :

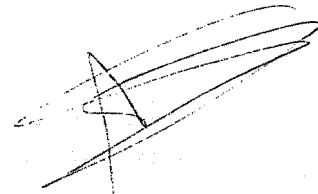
Article 1er : La délibération du Conseil communal de COUVIN en date du 30 mai 2005 procédant à la modification du cadre statutaire est APPROUVEE.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera transmise

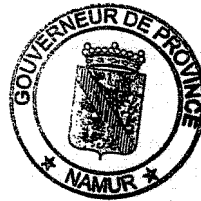
- pour notification au Collège échevinal de COUVIN;
- pour information à Monsieur le Ministre du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité Civile, Inspection des Services d'incendie, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Namur, le 22 juin 2005

LE GOUVERNEUR,



A. DALEM



Direction de la Sécurité civile et de l'Environnement

Réf :

Objet: COUVIN – Service d'incendie

Désignation au stage, pour une durée d'un an, d'un Sous-lieutenant volontaire au sein du SRI

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,

VU la délibération du Conseil communal de COUVIN en date du 30 mai 2005 procédant à la désignation de Monsieur MONDOMBO SISA EBAMBE Serge, né le 06.02.1971 à KINSHASA en qualité de stagiaire Sous-lieutenant volontaire au sein du SRI ;

VU la loi du 31.12.1963 sur la Protection Civile telle qu'elle a été modifiée ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 08.11.1967 tel qu'il a été modifié ultérieurement portant en temps de paix, organisation des Services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie tel que modifié ;

VU l'arrêté royal du 19.04.1999 établissant les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des Services communaux d'incendie tel qu'il a été modifié ultérieurement ;

VU l'avis défavorable de la Direction de l'organisation et du contrôle du SPF Intérieur en date du 23 juin 2005 ;

ATTENDU que l'appel aux candidats paru dans la presse se contente de signaler que « *..les conditions générales ainsi que les dossiers complets de candidature peuvent être obtenus gratuitement..* » alors que l'article 25 de l'arrêté royal du 19.04.1999 susvisé, stipule notamment : « *...L'appel indique les conditions à remplir, les épreuves imposées, la matière de celles-ci ainsi que la date limite fixée pour le dépôt des candidatures... ; L'indication incomplète des conditions à remplir entraîne la nullité de la procédure...* »;

ATTENDU que l'avis affiché aux valves du service d'incendie mentionne que les candidatures « *... seront **obligatoirement** accompagnées, sous peine de non-recevabilité, (...) d'une copie certifiée conforme du permis de conduire de catégorie B..* ». Or, l'article 13 §3 de la loi du 31.12.1963 sur la protection civile, tel que modifié par la loi du 16.07.1993, dispose que « *Le Roi établit les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des services publics d'incendie* ». Ces critères et conditions font l'objet de l'arrêté royal du 19.04.1999.

ATTENDU qu'il ne ressort d'aucun document en notre possession que la condition de résidence parue au Moniteur belge et affichée aux valves du service d'incendie a bien été fixée par le Conseil communal, conformément aux dispositions de l'article 26 §2 de l'arrêté royal du 19.04.1999.

ATTENDU qu'en violation des dispositions conjointes des alinéas 3 et 4 de l'article 25 de l'arrêté royal du 19.04.1999, les appels publics aux candidats ne font pas mention de l'obligation d'adresser leur candidature par lettre recommandée. Le dossier transmis ne permet pas de vérifier si la lettre du candidat retenu a bien été adressée par ce biais.

ATTENDU que l'article 27 de l'arrêté royal du 19.04.1999 confie expressément l'appel aux candidats et l'organisation des épreuves au Bourgmestre, au Conseil communal ou à l'Officier Chef de service sans les habiliter à déléguer ces compétences. A défaut d'une telle habilitation, la compétence du Collège des Bourgmestres et Echevins à faire appel aux candidats et à déterminer le contenu exact des épreuves de sélection est également sujette à discussion.

ATTENDU que la lettre de candidature de Monsieur Serge MONDOMBO SISA EBAMBE porte la date du 14 mars 2005 alors que la date limite de candidature reprise dans l'appel public est fixée au 11 mars 2005. La Direction s'interroge néanmoins quant à l'origine du cachet repris sur la copie dudit document et mentionnant la date du 15 février 2005.

ATTENDU dès lors que la procédure de recrutement ne respecte pas le prescrit des articles 25, 26 et 27 de l'arrêté royal du 19.04.1999 précité ;

A R R E T E :

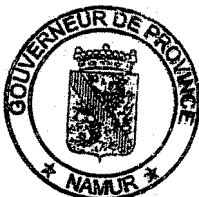
Article 1er : La délibération du Conseil communal de COUVIN en date du 30 mai 2005 procédant à la désignation de Monsieur MONDOMBO SISA EBAMBE Serge, né le 06.02.1971 à KINSHASA en qualité de stagiaire Sous-lieutenant volontaire au sein du SRI est IMPROUVEE.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera transmise :

- pour notification au Collège échevinal de COUVIN qui est chargé de le notifier à l'intéressé.
- pour information à Monsieur le Ministre du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité Civile, Inspection des Services d'incendie, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Namur, le 30 juin 2005

Le Gouverneur,



A. DALEM

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR
Place Saint-Aubain, 2 5000 NAMUR Tél: 081/25.68.68

Direction de la Sécurité civile et de l'environnement
Réf:

Objet: FOSSES-LA-VILLE – Service d'incendie : Règlement organique – Modifications.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,

VU la délibération du Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE en date du 25 avril 2005 procédant à la modification du règlement organique du service d'incendie;

VU la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile telle qu'elle a été modifiée ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 7 avril 2003 répartissant les missions en matière de protection civile entre les services publics d'incendie et les services de la Protection civile.

VU l'arrêté royal du 08 novembre 1967 tel qu'il a été modifié ultérieurement portant en temps de paix, organisation des Services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie tel que modifié ultérieurement;

VU l'arrêté royal du 6 mai 1971 fixant les types de règlements communaux relatifs à l'organisation des services communaux d'incendie tel que modifié ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 19 avril 1999 établissant les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des Services communaux d'incendie tel qu'il a été modifié ultérieurement ;

ARRETE :

Article 1er : La délibération du Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE en date du 25 avril 2005 procédant à la modification du règlement organique est APPROUVEE.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera transmise

- pour notification au Collège échevinal de FOSSES-LA-VILLE ;
- pour information à Monsieur le Ministre du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité Civile, Inspection des Services d'incendie, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Namur, le 02 juin 2005

Le Gouverneur,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the seal.

A. DALEM

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR
Place Saint-Aubain, 2 5000 NAMUR Tél: 081/25.68.68

Direction de la Sécurité civile et de l'environnement
Réf:

Objet: SAMBREVILLE – Service d'incendie : Règlement organique – Modifications.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,

VU la délibération du Conseil communal de SAMBREVILLE en date du 21 mars 2005 procédant à la modification du règlement organique du service d'incendie;

VU la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile telle qu'elle a été modifiée ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 7 avril 2003 répartissant les missions en matière de protection civile entre les services publics d'incendie et les services de la Protection civile.

VU l'arrêté royal du 08 novembre 1967 tel qu'il a été modifié ultérieurement portant en temps de paix, organisation des Services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie tel que modifié ultérieurement;

VU l'arrêté royal du 6 mai 1971 fixant les types de règlements communaux relatifs à l'organisation des services communaux d'incendie tel que modifié ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 19 avril 1999 établissant les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des Services communaux d'incendie tel qu'il a été modifié ultérieurement ;

A R R E T E :

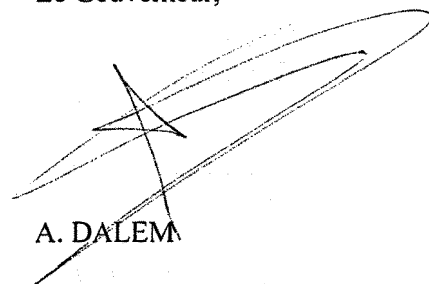
Article 1er : La délibération du Conseil communal de SAMBREVILLE en date du 21 mars 2005 procédant à la modification du règlement organique est APPROUVEE.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera transmise

- pour notification au Collège échevinal de SAMBREVILLE;
- pour information à Monsieur le Ministre du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité Civile, Inspection des Services d'incendie, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Namur, le 08 avril 2005

Le Gouverneur,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central cross-like shape, positioned above the printed name A. DALEM.

A. DALEM

Direction de la Sécurité civile et de l'environnement
Réf:

Objet: SAMBREVILLE – Service d'incendie
Désignation d'un Sous-lieutenant médecin volontaire au sein du SRI

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,

VU la délibération du Conseil communal de SAMBREVILLE en date du 23 mai 2005 procédant à la désignation de Madame GOBBE Pascale, née le 27.11.1959 à BRUXELLES en qualité de Sous-lieutenant médecin volontaire au sein du SRI ;

VU la loi du 31.12.1963 sur la Protection Civile telle qu'elle a été modifiée ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 08.11.1967 tel qu'il a été modifié ultérieurement portant en temps de paix, organisation des Services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie tel que modifié ;

VU l'arrêté royal du 19.04.1999 établissant les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des Services communaux d'incendie tel qu'il a été modifié ultérieurement ;

A R R E T E :

Article 1er : La délibération du Conseil communal de SAMBREVILLE en date du 23 mai 2005 procédant à la désignation de Madame GOBBE Pascale, née le 27.11.1959 à BRUXELLES en qualité de Sous-lieutenant médecin volontaire au sein du SRI est APPROUVEE.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera transmise

- pour notification au Collège échevinal de SAMBREVILLE qui est chargé de le notifier à l'intéressée.
- pour information à Monsieur le Ministre du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité Civile, Inspection des Services d'incendie, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Namur, le 03 juin 2005

Le Gouverneur,



(Signature)
A. DALEM

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR
Place Saint-Aubain, 2 5000 NAMUR Tél: 081/25.68.68

Direction de la Sécurité civile et de l'environnement
Réf:

Objet: SAMBREVILLE – Service d'incendie : Règlement organique – Modification de cadre.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE,

VU la délibération du Conseil communal de SAMBREVILLE en date du 23 mai 2005 procédant à la modification du règlement organique du service d'incendie;

VU la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile telle qu'elle a été modifiée ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 7 avril 2003 répartissant les missions en matière de protection civile entre les services publics d'incendie et les services de la Protection civile.

VU l'arrêté royal du 08 novembre 1967 tel qu'il a été modifié ultérieurement portant en temps de paix, organisation des Services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie tel que modifié ultérieurement;

VU l'arrêté royal du 6 mai 1971 fixant les types de règlements communaux relatifs à l'organisation des services communaux d'incendie tel que modifié ultérieurement ;

VU l'arrêté royal du 19 avril 1999 établissant les critères d'aptitude et de capacité ainsi que les conditions de nomination et de promotion des officiers des Services communaux d'incendie tel qu'il a été modifié ultérieurement ;

A R R E T E :

Article 1er : La délibération du Conseil communal de SAMBREVILLE en date du 23 mai 2005 procédant à la modification du règlement organique est APPROUVEE.

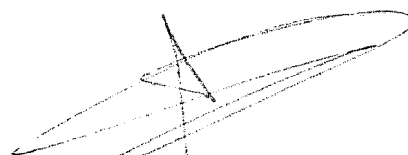
Article 2 : Expédition du présent arrêté sera transmise

- pour notification au Collège échevinal de SAMBREVILLE;
- pour information à Monsieur le Ministre du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité Civile, Inspection des Services d'incendie, rue de Louvain 1 à 1000 Bruxelles.

Namur, le 17 juin 2005

LE GOUVERNEUR,




A. DALEM